CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire **Béarn et Soule**

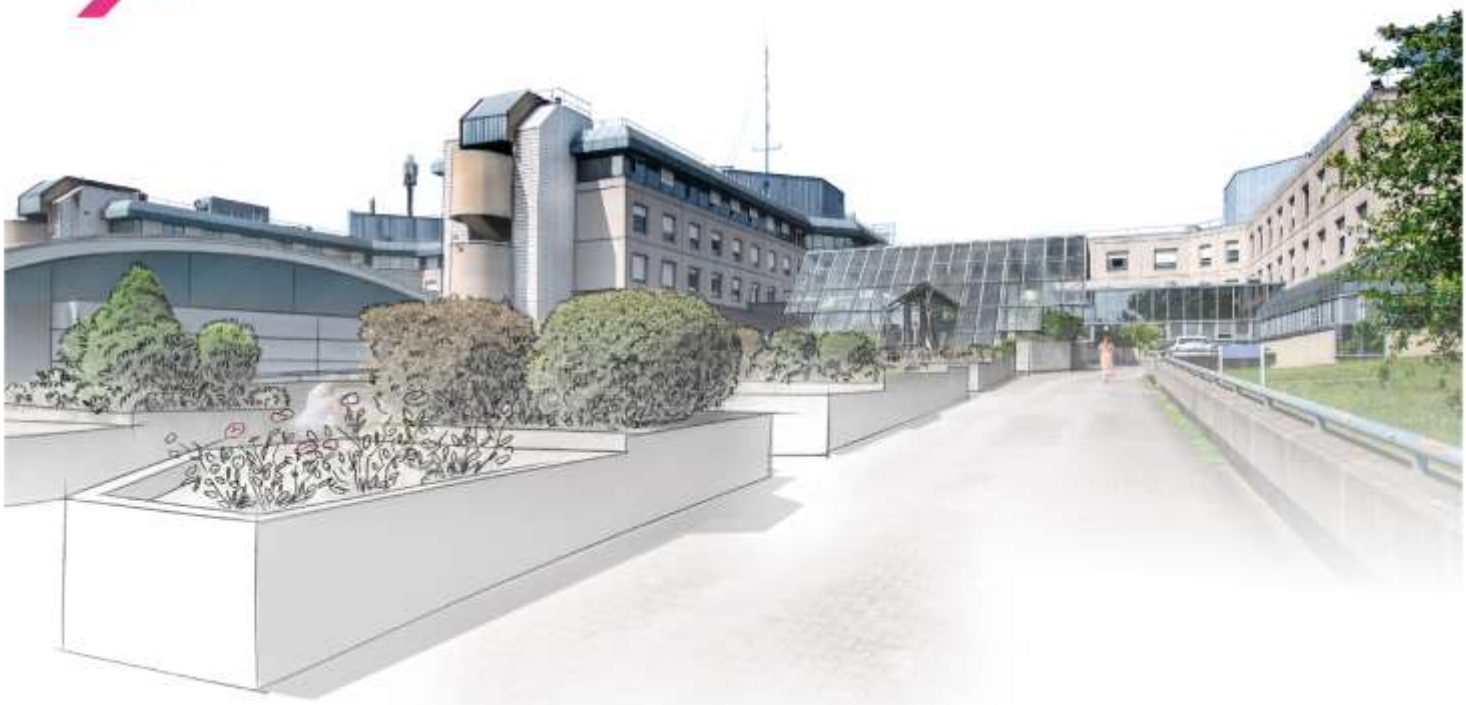

Projet d'établissement

2024 -2028

Sommaire

1. Introduction 4

1.1. Editorial 4

1.2. Une démarche participative avec l'ensemble du personnel du Centre hospitalier de Pau 5

1.2.1. Une approche pour répondre à plusieurs enjeux 5

1.2.2. Une élaboration en deux phases 5

1.2.2.1. Phase 1 : Etat des lieux et ambitions 2024-2028 5

1.2.2.2. Phase 2 : Groupes de travail thématiques 6

1.2.3. Un calendrier d'élaboration ponctué de rencontres régulières 6

2. Un projet d'établissement en réponse aux besoins du territoire 8

2.1. Le Centre hospitalier de Pau bénéficie d'un fort ancrage territorial 8

2.2. Le territoire est marqué par un vieillissement de la population 8

2.3. Des acteurs privés agiles sur le territoire 9

2.4. Le positionnement de l'établissement sur son territoire 10

3. Nos engagements pour atteindre notre ambition 11

3.1. Renforcer l'attractivité et la fidélisation pour les professionnels du Centre hospitalier de Pau 12

3.1.1. Contexte et enjeux 12

3.1.2. Nos ambitions 12

3.1.3. Nos actions 13

3.2. Améliorer le parcours de soins des personnes âgées 15

3.2.1. Contexte et enjeux 15

3.2.2. Nos ambitions 16

3.2.3. Nos actions 16

3.3. Accélérer la territorialisation des activités 18

3.3.1. Contexte et enjeux 18

3.3.2. Nos ambitions 18

3.3.3. Nos actions 19

3.4. Fluidifier le parcours patient 20

3.4.1. Contexte et enjeux 20

3.4.2. Nos ambitions 21

3.4.3. Nos actions 21

3.5. Développer les activités stratégiques pour l'établissement 23

3.5.1. Chirurgie 23

3.5.1.1. Contexte et enjeux 23

3.5.1.2. Nos ambitions 23

3.5.1.3. Nos actions 24

3.5.2. Urgences 25

3.5.2.1. Contexte et enjeux 25

3.5.2.2. Nos ambitions 25
3.5.2.3. Nos actions 25
3.5.3. Radiologie 26
3.5.3.1. Contexte et enjeux 26
3.5.3.2. Nos ambitions 26
3.5.3.3. Nos actions 26
3.5.4. Médecine nucléaire 27
3.5.4.1. Contexte et enjeux 27
3.5.4.2. Nos ambitions 27
3.5.4.3. Nos actions 27
3.5.5. Cancérologie/Hématologie 28
3.5.5.1. Contexte et enjeux 28
3.5.5.2. Nos ambitions 28
3.5.5.3. Nos actions 28
3.5.6. Médecine polyvalente 29
3.5.6.1. Contexte et enjeux 29
3.5.6.2. Notre ambition 29
3.5.6.3. Notre action 29
3.5.7. Néphrologie 30
3.5.7.1. Contexte et enjeux 30
3.5.7.2. Nos ambitions 30
3.5.7.3. Nos actions 30
3.5.8. Gastroentérologie 31
3.5.8.1. Contexte et enjeux 31
3.5.8.2. Nos ambitions 31
3.5.8.3. Nos actions 32
3.5.9. Soins palliatifs 32
3.5.9.1. Contexte et enjeux 32
3.5.9.2. Nos ambitions 32
3.5.9.3. Nos actions 32
3.5.10. Pneumologie 33
3.5.10.1. Contexte et enjeux 33
3.5.10.2. Nos ambitions 33
3.5.10.3. Nos actions 34
3.5.11. Gériatrie 35
3.5.11.1. Contexte et enjeux 35
3.5.11.2. Nos ambitions 35
3.5.11.3. Nos actions 35

3.6. Développer les activités en lien avec le schéma directeur immobilier 36
3.6.1. Accès aux soins pour les personnes en situation de handicap 36
3.6.1.1. Contexte et enjeux 36
3.6.1.2. Nos ambitions 36
3.6.1.3. Nos actions 37
3.6.2. Gynécologie / Obstétrique 37
3.6.2.1. Contexte et enjeux 37
3.6.2.2. Nos ambitions 37
3.6.2.3. Nos actions 37
3.6.3. Pédiatrie 39
3.6.3.1. Contexte et enjeux 39
3.6.3.2. Nos ambitions 39
3.6.3.3. Nos actions 39
3.6.4. Neurologie 40
3.6.4.1. Contexte et enjeux 40
3.6.4.2. Nos ambitions 41
3.6.4.3. Nos actions 41
3.6.5. Soins critiques 41
3.6.5.1. Contexte et enjeux 41
3.6.5.2. Nos ambitions 42
3.6.5.3. Nos actions 42
3.6.6. Médecine du sport 44
3.6.6.1. Contexte et enjeux 44
3.6.6.2. Nos ambitions 44
3.6.6.3. Nos actions 44

3.6.7. Santé publique **45**
3.6.7.1. Contexte et enjeux 45
3.6.7.2. Nos ambitions 45
3.6.7.3. Nos actions 46

4. Plusieurs volets transverses pour soutenir les engagements 48

4.1. Volet management et gouvernance 48
4.1.1. Contexte et enjeux **48**
4.1.2. Nos ambitions **48**
4.1.3. Nos actions **48**

4.2. Volet relations usagers 50
4.2.1. Contexte et enjeux **50**
4.2.2. Nos ambitions **50**
4.2.3. Nos actions **50**

4.3. Volet social 52
4.3.1. Contexte et enjeux **52**
4.3.2. Nos ambitions **53**
4.3.3. Nos actions **53**

4.4. Volet psychologie 57
4.4.1. Contexte et enjeux **57**
4.4.2. Nos ambitions **57**
4.4.3. Nos actions **57**

4.5. Volet éco-responsable 59
4.5.1. Contexte et enjeux **59**
4.5.2. Nos ambitions **60**
4.5.3. Nos actions **60**

4.6. Volet systèmes d'information 62
4.6.1. Contexte et enjeux **62**
4.6.2. Nos ambitions **63**
4.6.3. Nos actions **63**

4.7. Volet qualité et hygiène 66
4.7.1. Contexte et enjeux **66**
4.7.2. Nos ambitions **66**
4.7.3. Nos actions **66**

1. Introduction

1.1. Editorial

Ce projet est le fruit d'une démarche participative qui a associé plus de 60 professionnels du centre hospitalier de Pau, ses représentants des usagers et ses partenaires.

Ce projet est fondé sur des valeurs de cohésion, d'innovation, d'excellence et d'agilité qui doivent guider quotidiennement nos actions. Il permet de fixer des orientations claires pour les 5 prochaines années qui verront progressivement la transformation de l'hôpital de Pau au travers notamment de sa restructuration qui a d'ores et déjà débuté.

Nous nous devions, au regard des enjeux à venir et afin de continuer à offrir aux patients du territoire une offre de soins adaptée, de proximité et de haut niveau de porter un projet suffisamment ambitieux.

Dès lors, le projet d'établissement 2024-2028 du centre hospitalier de Pau met en évidence 6 ambitions que nous nous engageons à atteindre :

- Renforcer l'attractivité et la fidélisation pour les professionnels du centre hospitalier de Pau,
- Améliorer le parcours de soins des personnes âgées,
- Accélérer la territorialisation des activités,
- Fluidifier le parcours patient,
- Développer les activités stratégiques pour l'établissement,
- Développer les activités en lien avec le schéma directeur immobilier.

Nous tenions à renouveler nos remerciements à tous les acteurs qui ont participé à ce projet pour leur contribution et implication et l'ensemble des professionnels qui contribueront à sa mise en œuvre nous permettant de continuer à agir au quotidien pour la santé du territoire.

Julien Rossignol	*Dr. Gaël Ledoyer*	*Monique Vivona*
Directeur	Président de la Commission Médicale d'Établissement	Coordinatrice Générale des Soins

1.2. Une démarche participative avec l'ensemble du personnel du Centre hospitalier de Pau

Comme définit à l'article L6153-2 du *Code de de la santé publique*, le projet d'établissement vise à définir la politique générale de l'établissement notamment sur la base de son projet médical. Le projet d'établissement du Centre hospitalier de Pau se conçoit donc comme une feuille de route stratégique et opérationnelle pour les cinq prochaines années.

1.2.1. Une approche pour répondre à plusieurs enjeux

La construction du projet d'établissement 2024-2028 a été initiée par le directoire du Centre hospitalier de Pau en avril 2023. Les travaux ont été réalisés en parallèle de l'élaboration du projet médico-soignant partagé (PMSP) du GHT Béarn-et-Soule. L'approche retenue pour ces travaux devait répondre à trois enjeux :

- **Articuler la stratégie du Centre hospitalier de Pau** avec le projet médico-soignant partagé (PMSP) du Groupement hospitalier de territoire (GHT) Béarn-et-Soule ainsi qu'avec le Projet régional de santé (PRS) de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;
- **Adopter une démarche collaborative** en associant autant que possible le personnel ainsi que nos partenaires du GHT et de la ville dans la construction des plans d'actions ;
- **Maximiser la portée opérationnelle du projet d'établissement** en veillant à un formalisme concret et à son adoption par l'ensemble du personnel de l'hôpital.

L'approche s'est appuyée sur la mobilisation du Directoire de l'hôpital de Pau, élargi à d'autres acteurs pour les travaux du projet d'établissement (direction des ressources humaines, direction qualité, etc.). Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'élaboration du projet afin de s'assurer de la validation du contenu de chaque phase.

1.2.2. Une élaboration en deux phases

L'élaboration du projet d'établissement du Centre hospitalier de Pau s'est articulée en deux temps principaux : une première phase d'état des lieux et de définition de l'ambition 2024-2028, et une seconde phase de groupes de travail pour décliner cette ambition.

1.2.2.1. Phase 1 : Etat des lieux et ambitions 2024-2028

L'objectif de cette phase était de dresser un état des lieux du précédent projet d'établissement et de décrire le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du projet pour 2024-2028 :

- **Une analyse territoriale quantitative** a été réalisée pour évaluer l'adéquation entre les besoins de santé actuels et à venir du territoire et l'offre de soins du Centre hospitalier de Pau ;
- **Une analyse qualitative** est venue compléter le diagnostic, notamment grâce aux entretiens réalisés avec des institutions et parties prenantes (ARS Nouvelle-Aquitaine, Directeur de l'établissement, PCME et responsables de volets transverses du projet d'établissement : social, psychologie, éco-responsable, systèmes d'information, gestion, qualité et gestion des risques, communication et relations usagers).

Ces travaux ont permis de dresser un bilan du précédent projet d'établissement et de déterminer les grands enjeux du prochain projet d'établissement.

Le premier Directoire élargi a été organisé le 10 mai 2023 à l'hôpital de Pau. Sur la base de la synthèse des besoins de santé et du SWOT (Matrice Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces) du positionnement du Centre hospitalier de Pau sur son territoire, les participants ont apporté leur vision du terrain pour définir les ambitions pour 2024-2028 : 6 axes stratégiques ont été proposés pour structurer le projet d'établissement.

Pour les autres composantes du projet d'établissement (volet social, achats, etc.), un entretien a été organisé avec le référent du volet pour analyser l'existant, et identifier les principaux enjeux pour le projet d'établissement 2024-2028.

1.2.2.2. Phase 2 : Groupes de travail thématiques

La deuxième phase d'élaboration du projet d'établissement s'est déroulée de mi-juin 2023 à janvier 2024. Pour l'élaboration du projet médico-soignant, l'approche par parcours patient a été choisie afin de répondre au besoin d'adopter une démarche collaborative, aussi bien en interne qu'avec les partenaires extérieurs, de s'assurer d'aborder le vécu des professionnels de santé et des patients, et de se concentrer sur les actions prioritaires.

Trois parcours patients ont ainsi été validés en Directoire élargi le 27 juin 2023 :

Deux sessions d'ateliers par parcours patients ont été organisées, afin d'approfondir les réflexions sur les axes stratégiques, objectifs, et actions. Les trois groupes de travail parcours patient ont été pilotés par un binôme médecin/soignant. Pour chaque parcours, les groupes de travail se sont réunis à deux reprises :

- La première session a eu pour objectif d'identifier sur l'ensemble du parcours les irritants et bonnes pratiques dans le fonctionnement existant, et au regard des axes stratégiques ;
- La seconde session a eu pour objectif de proposer, sur la base des problématiques relevées lors du premier atelier, des pistes d'actions et d'améliorations concrètes à court/moyen et long terme et en alimentation de chacun des axes stratégiques.

Les groupes de travail ont mobilisé un panel représentatif de la diversité des acteurs impliqués : personnels médicaux et paramédicaux, et personnels administratifs de l'établissement. Le résultat des travaux des groupes de travail a été partagé lors du Directoire élargi du 16 janvier 2023.

Cette approche par parcours patient a été complétée de méthodologies spécifiques en fonction des axes stratégiques et des volets transverses. Chaque méthodologie est présentée dans l'introduction de chaque axe ou volet.

La formalisation du projet d'établissement s'est déroulée à partir de la fin d'année 2023. Les enjeux clés issus du diagnostic territorial et les éléments sortants de chacun des groupes de travail ont alimenté cette formalisation. Le retour des membres du Directoire a été recueilli pour enrichir le document.

1.2.3. **Un calendrier d'élaboration ponctué de rencontres régulières**

L'élaboration du projet d'établissement a duré 10 mois, de mai 2023 à début mars 2024. Une phase de validation par les instances du Centre hospitalier de Pau a ensuite été réalisée.

Le calendrier d'élaboration a été le suivant :

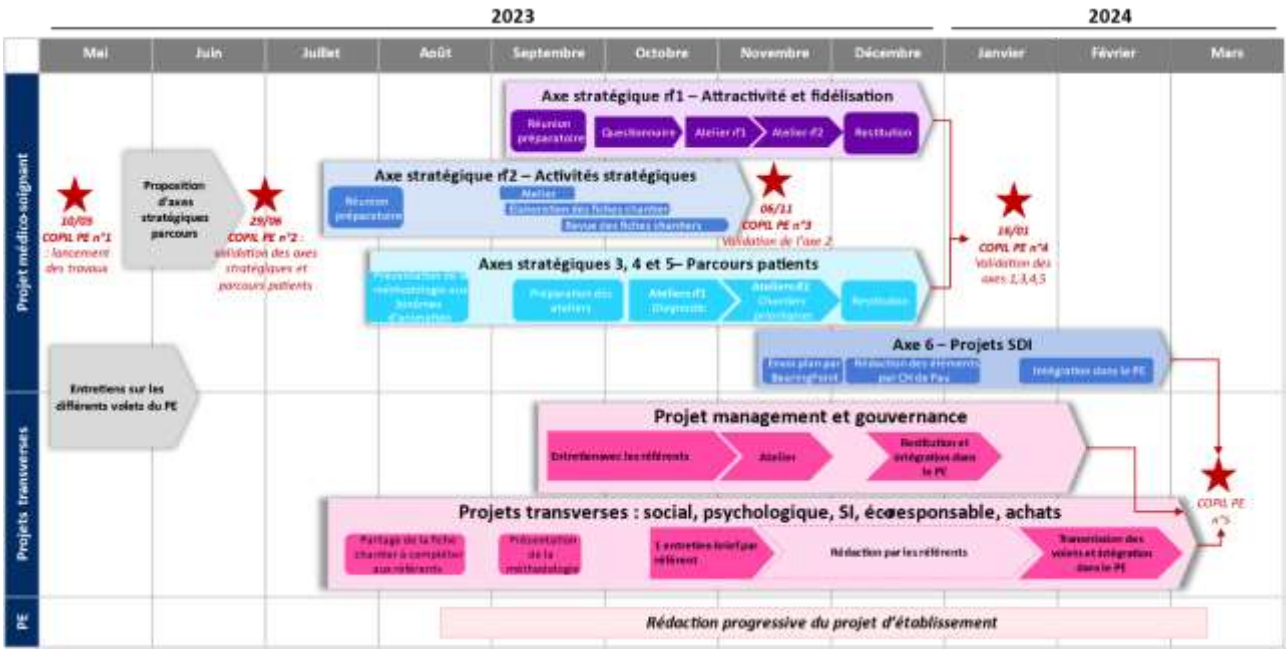

Au total, la rédaction du projet d'établissement a sollicité :

5 comités de pilotage du projet d'établissement

10 réunions des groupes de travail des axes du projet médico-soignant

+60 professionnels du CH de Pau dans les groupes de travail des axes du projet médico-soignant

Le Centre hospitalier de Pau remercie l'ensemble des personnels et partenaires contributeurs pour leur disponibilité et leur implication.

2. Un projet d'établissement en réponse aux besoins du territoire

2.1. Le Centre hospitalier de Pau bénéficie d'un fort ancrage territorial

Le Centre hospitalier de Pau, établissement public support du GHT Béarn-et-Soule, est positionné au sein de la préfecture du département des Pyrénées-Atlantiques. Il est le seul établissement du GHT à proposer une offre de soins complète (Médecine Chirurgie Obstétrique, Soins Médicaux et de Réadaptation, Hospitalisation A Domicile, Unité de Soins de Longue Durée), les Centres Hospitaliers d'Orthez, Oloron Sainte-Marie, le Centre Gérontologique de Pontacq-Nay-Jurançon et de Mauléon-Licharre ayant une activité de proximité.

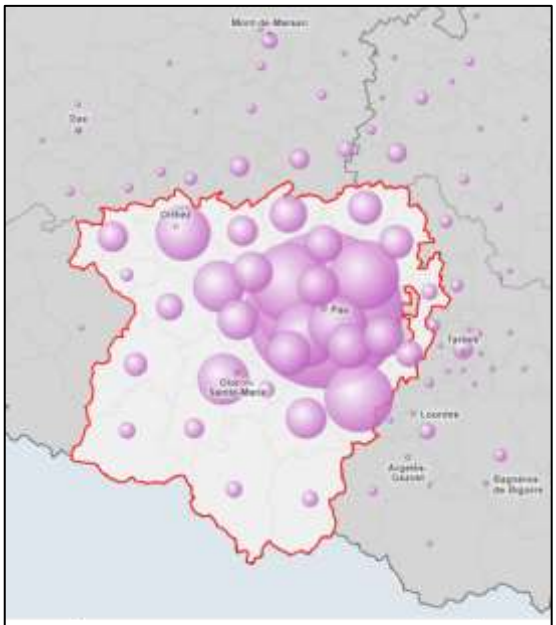

Bassin de recrutement du CH de Pau en 2021
Source : Scan Santé (ATIH)

Le bassin de recrutement de Pau (représentant l'origine des patients constituant 80% des séjours PMSI) comprend 308 000 habitants (soit 81% de la population du GHT Béarn-et-Soule). En 2021, 40 228 séjours MCO ont été réalisés au Centre hospitalier de Pau. Parmi ces séjours :

- 92,4% des patients étaient originaires du territoire du Centre hospitalier de Pau ;
- 2,7% étaient originaires des Hautes-Pyrénées ;
- 2,6% étaient originaires des Landes ;
- 1,2% étaient originaires du Gers ;
- 0,3% des patients étaient originaires de la côte Basque et de Saint-Palais.

Le Centre hospitalier de Pau recrute donc en grande majorité sur son territoire. Les recrutements extérieurs au territoire ne représentent que 7,6% des séjours.

En 2023, les activités du Centre hospitalier de Pau, par nombre de lits et places, se répartissent ainsi :

Activité	Médecine	Chirurgie	Obstétrique	SMR	USLD	HAD	Total
Nombre de lits et places	396	136	39	135	80	59	845

Nombre de lits et places au CH de Pau en 2023
Source : CH de Pau

2.2. Le territoire est marqué par un vieillissement de la population

Entre 2010 et 2019, le territoire du GHT Béarn-et-Soule a connu une faible croissance de 0,8% habitants, principalement due au solde d'entrées/sorties positif sur le territoire, le nombre de naissance étant en baisse (source INSEE). Ce nombre a chuté de 12% dans le territoire du GHT entre 2010 et 2021, tandis que le nombre de décès a augmenté de 6% dans la même période.

Si le nombre d'habitants de moins de 45 ans est en baisse sur le territoire depuis 2010 (-6,8% entre 2010 et 2019), le nombre d'habitants de plus de 60 ans a quant à lui très fortement augmenté : en 2010, ils représentaient 25% des habitants du GHT pour 30% en 2019 (contre 25% en France).

Dans les années à venir, la génération du baby-boom (personnes nées entre 1945 et 1975) poursuivra la croissance des personnes âgées du territoire.

Par ailleurs, la part des personnes de plus de 65 ans est plus importante dans les zones les plus isolées du GHT : le sud, dans les contreforts pyrénéens, le nord-est frontalier avec le Gers, et l'ouest du territoire. Ces territoires sont également les plus éloignés de l'offre de soins du GHT, à l'exception des 2 EHPADs (Garlin et Salies-de-Béarn).

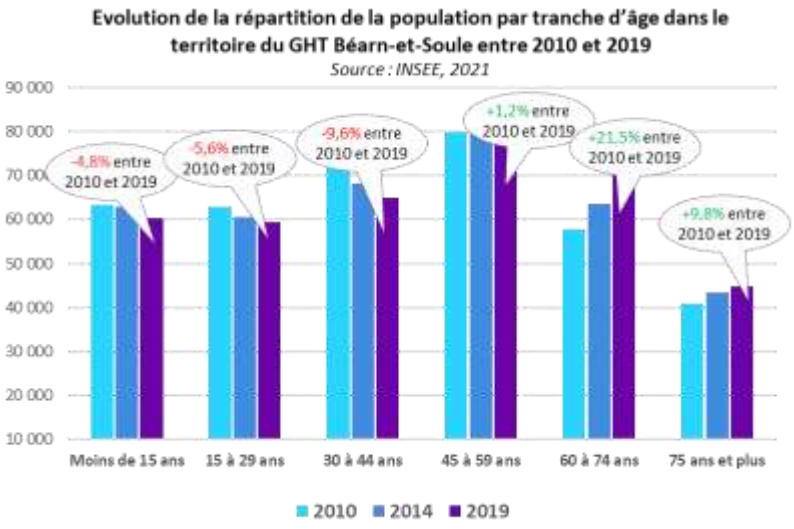

2.3. Des acteurs privés agiles sur le territoire

Le Centre hospitalier de Pau est situé sur un territoire avec des établissements privés nombreux. Les trois établissements MCO privés du territoire du GHT sont localisés à Pau : la polyclinique Pau Pyrénées (sites Navarre et Marzet), la clinique Princess, et la clinique Aressy sont situées à proximité du Centre hospitalier de Pau.
Les six établissements SMR privés sont répartis sur l'ensemble du territoire, dont deux à Pau.
A l'extérieur du territoire, les établissements privés sont nombreux, notamment sur la côte basque, et alimentent le taux de fuite.

Entre 2018 et 2021, le nombre de séjours MCO des patients du GHT a augmenté de 3,6%. La part de marché du GHT en 2021 sur l'ensemble des séjours est de 42,8%, dont 34,7% pour le Centre hospitalier de Pau, et celle du privé de 35,4% dont 27,7% pour la Polyclinique Pau Pyrénées (site Marzet et Navarre à Pau).

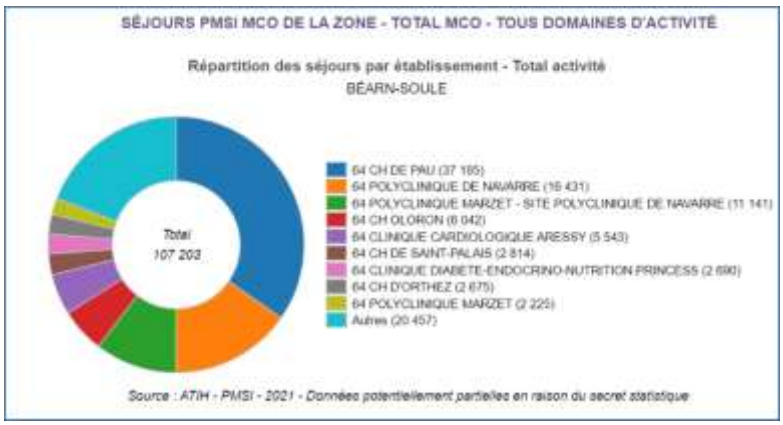

En 2019, la part de marché du Centre hospitalier de Pau sur l'ensemble des séjours MCO du territoire était de 40,1%. En 2021, le Centre hospitalier de Pau totalise 34,7% des séjours. Le privé (Polyclinique Pau Pyrénées, Clinique Aressy et Clinique Princess) totalise 35,1% des séjours en 2021 contre 35,8% en 2019. Dans cette période, les CH d'Orthez et d'Oloron ont également perdu en part de marché, ce qui signifie que les patients résidant dans le territoire réalisent des soins en dehors (taux de fuite).

En chirurgie, le nombre de séjours réalisés au Centre hospitalier de Pau en 2021 représente 22,5% des séjours réalisés dans le GHT Béarn-et-Soule, alors que la part de marché des établissements privés en chirurgie est de 43,9% (38,9% pour la Polyclinique Pau Pyrénées, site Navarre et Marzet). En 2018, 27,1% des séjours de chirurgie du GHT étaient réalisés au Centre hospitalier de Pau.

Du fait de la fermeture de deux salles de bloc opératoire au Centre hospitalier de Pau, et des difficultés à recruter des infirmiers de bloc opératoire (Ibode), les délais d'attente se sont fortement allongés pour les opérations, si bien que les patients semblent privilégier de plus en plus les acteurs privés, notamment ceux situés sur la Côte Basque, mieux fournie en praticiens. La situation est en cours de rétablissement début 2024, du fait du recrutement de plusieurs Ibode.

2.4. Le positionnement de l'établissement sur son territoire

L'analyse territoriale et les entretiens avec les acteurs clés a permis d'identifier le positionnement du Centre hospitalier de Pau sur son territoire, à travers ses forces, faiblesses, opportunités et menaces :

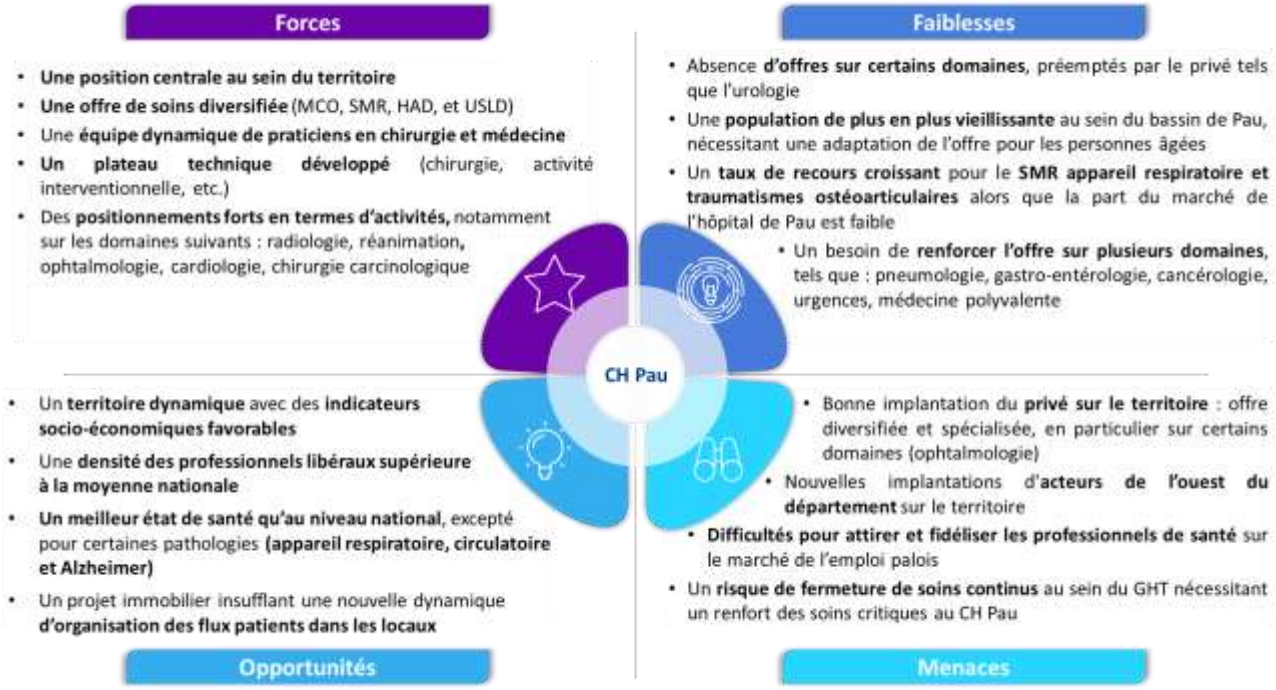

3. Nos engagements pour atteindre notre ambition

Notre ambition se décline en 6 axes stratégiques pour soutenir notre projet médico-soignant. Quatre axes issus des groupes de travail avec les professionnels du Centre hospitalier de Pau, représentant les grands enjeux pour l'établissement sur la période du projet d'établissement :

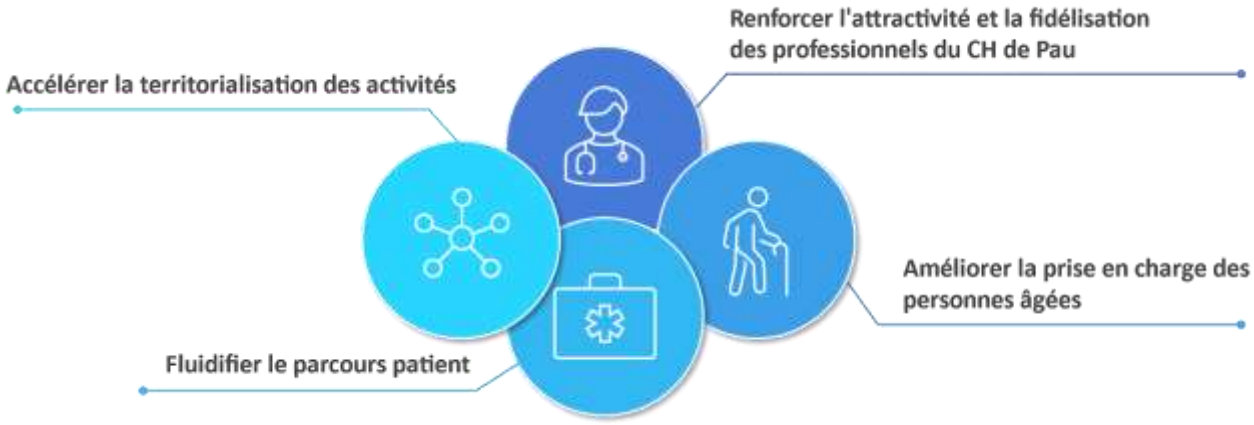

Deux axes en lien avec le développement des activités de l'hôpital dans les années à venir, porté par la mise en application du nouveau schéma directeur immobilier, et l'identification d'activités stratégiques pour l'hôpital, en réponse aux évolutions des besoins du territoire et des technologies :

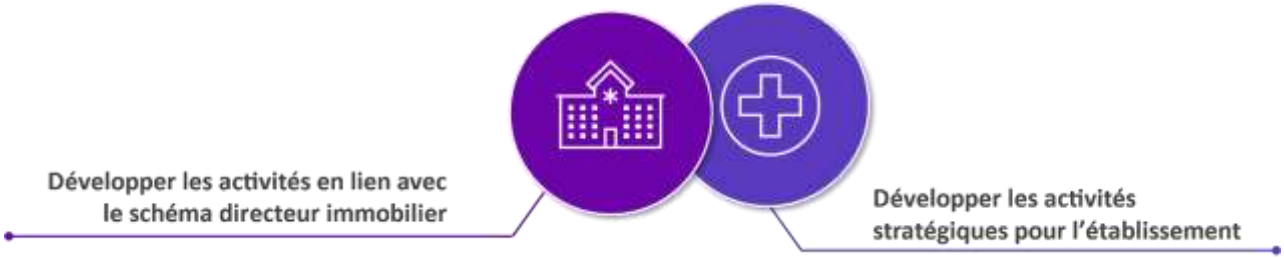

Trois missions principales irriguent l'ensemble des axes du projet médical. Ces missions constituent des engagements majeurs pour les cinq prochaines années :

- Notre mission **d'enseignement auprès des internes et des externes** ;
- Notre mission de **recherche clinique** ;
- Notre mission de **formation pour les personnels médicaux et paramédicaux**.

3.1. Renforcer l'attractivité et la fidélisation pour les professionnels du Centre hospitalier de Pau

Renforcer l'attractivité et la fidélisation des professionnels du Centre hospitalier de Pau est un axe essentiel de notre projet d'établissement pour 2024-2028 permettant d'offrir un environnement de travail satisfaisant, attractif pour recruter de nouveaux professionnels et favorisant l'engagement et la motivation du personnel.

Cet axe stratégique a été élaboré grâce à la mise en place d'un groupe de travail, réunissant un panel représentatif de l'ensemble des professions de l'hôpital. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises, début octobre et début novembre 2023. En amont de la première réunion, un questionnaire a été proposé afin de servir de base de discussion au groupe de travail, et identifier les actions à mettre en œuvre dans les prochaines années.

3.1.1. **Contexte et enjeux**

En France, selon l'enquête de la Fédération hospitalière de France (FHF) de juillet 2022, la quasi-totalité des hôpitaux déclaraient en 2021 connaître des difficultés pour le recrutement de personnel, de manière permanente ou ponctuelle. En moyenne, le nombre de postes vacants est estimé entre 10 et 20% dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. La crise sanitaire liée au Covid-19 a renforcé et aggravé cette tendance.

En parallèle, les changements sociaux et sociétaux entraînent de nouveaux souhaits professionnels, auxquels le Centre hospitalier de Pau doit s'adapter pour renforcer l'attractivité et la fidélisation. Le respect de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle apparaît comme un enjeu majeur, avec la flexibilité des horaires de travail ou une politique de congés adaptée. Le contexte social difficile des dernières années doit pouvoir être pris en compte, du fait de la baisse du pouvoir d'achat, des difficultés d'accès au logement ou aux gardes d'enfants pour les professionnels. L'attrait des grandes villes face aux territoires ruraux, qui comptent aujourd'hui moins de médecins, induisent des conditions de travail plus difficiles pour le personnel médical et paramédical, et entraînent une nécessité de fidélisation du personnel plus importante.

A l'hôpital de Pau, des difficultés conjoncturelles ont provoqué une réduction des créneaux disponibles au bloc opératoire (manque d'infirmiers de bloc opératoire (Ibode) ainsi que la fermeture de lits notamment en SMR. Les difficultés de recrutement de professionnels de santé peuvent ainsi ralentir l'activité dans certains secteurs notamment la gériatrie. Cela peut induire une charge de travail plus importante dans certains secteurs pouvant être à l'origine d'un turn over plus important ainsi qu'une qualité de vie au travail pouvant dès lors être améliorée.

Les professionnels de Pau, lors des groupes de travail ont souligné leur souhait d'accéder à plus d'opportunités de développement professionnel, comme l'accès à des formations ou une mobilité interne plus souple, notamment entre les services. La reconnaissance et la valorisation professionnelle, au moyen de primes, promotions ou implications dans des projets de l'hôpital, apparaissent également comme un enjeu majeur pour l'hôpital.

3.1.2. **Nos ambitions**

Pour les prochaines années, l'hôpital de Pau prend les engagements suivants :

1. **Renforcer l'attractivité du Centre hospitalier de Pau** pour recruter de nouveaux professionnels ;
2. **Améliorer le parcours d'intégration des nouveaux arrivants** au Centre hospitalier de Pau, afin d'assurer une montée en compétence et une intégration rapide dans les équipes ;
3. **Favoriser le développement professionnel et des compétences** ;

4. **Améliorer les conditions matérielles d'exercice** pour offrir un équipement adapté aux besoins des professionnels, et favoriser ainsi leur confort au travail et améliorer la qualité des soins.

3.1.3. Nos actions

Pour respecter ses engagements, le Centre hospitalier de Pau prévoit de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre la politique d'embauche immédiate en CDI pour les métiers en tension
Action 2 | Favoriser la présence du Centre hospitalier de Pau aux congrès professionnels
Action 3 | Améliorer la communication du Centre hospitalier de Pau sur les réseaux sociaux : Instagram, Linkedin, etc.

D'ici 2025

Action 1 | Renforcer les relations avec les IFSI et IFAS pour faire connaitre et valoriser le Centre hospitalier de Pau

ENGAGEMENT 2 : AMELIORER L'INTEGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS AU CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Dès aujourd'hui

Action 1 | Maintenir et créer des partenariats avec les acteurs du territoire pour l'installation des personnes recrutées : aide à la recherche d'un emploi pour le conjoint (partenariat avec la ville de Pau), aide à l'accueil des enfants (partenariat avec les crèches, des réseaux d'assistantes maternelles), etc.
Action 2 | Améliorer l'accueil matériel du professionnel arrivant : mise à disposition d'un bureau (si besoin), du matériel informatique nécessaire, formations aux outils informatiques de l'hôpital, etc.

D'ici 2025

Action 1 | Renforcer le programme d'intégration des nouveaux arrivants notamment avec des journées d'intégration, immersions dans différents services, mise en place d'un parrainage, etc.
Action 2 | Instaurer un suivi du nouvel arrivant dans son équipe avec des temps d'échanges avec un référent (après 1 mois, 3 mois, etc.)
Action 3 | Proposer un kit d'accueil pour les professionnels médicaux et paramédicaux pour mieux connaître le Centre hospitalier de Pau, ses locaux, l'organigramme, les différents établissements du territoire (CH, SMR, EHPAD), etc.

ENGAGEMENT 3 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES COMPETENCES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Construire, valoriser et communiquer sur les parcours professionnels, les évolutions et les formations disponibles
Action 2 | Faciliter et accompagner la réalisation de formations pour les personnels médicaux et non médicaux et diversifier les modalités de formation
Action 3 |Améliorer la prise de poste des cadres, faisant-fonction cadres et responsables médicaux toutes filières avec un accompagnement à la formation au management

D'ici 2025

Action 1 | Renforcer les temps d'analyse de pratiques

Action 2 | Créer de la mobilité entre les services notamment en mettant en place des journées d'immersion

ENGAGEMENT 4 : AMELIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE

D'ici 2025

Action 1 | Favoriser une réflexion sur l'évolution des cycles de travail (cycles de 12H, 7H30, travail de nuit, etc.)
Action 2 | Diversifier les partenaires de crèches et de réseaux d'assistantes maternelles pour proposer davantage de places au personnel, à des horaires adaptés au temps de travail
Action 3 |Adopter une approche d'amélioration continue en recueillant et analysant les motifs de départ/démission/demandes de mutation/mobilité interne auprès du personnel médical et paramédical

3.2. Améliorer le parcours de soins des personnes âgées

Le Centre hospitalier de Pau souhaite poursuivre les travaux d'amélioration autour de la prise en charge des personnes âgées, afin de garantir une prise en charge globale et de qualité à cette population, avec des soins adaptés à leurs besoins, et leur offrir une meilleure qualité de vie aussi bien à l'hôpital qu'à leur domicile.

3.2.1. **Contexte et enjeux**

La démographie du territoire du Centre hospitalier de Pau et du GHT Béarn-et-Soule est marquée par un vieillissement de sa population : en 2019, 30% des résidents étaient âgés de plus de 60 ans dans l'ensemble du territoire, 28% l'étaient dans l'agglomération de Pau, contre 25% en France. Cette tendance continuera de s'accentuer dans les années à venir, avec l'arrivée à l'âge avancé des personnes nées pendant la période du baby-boom (1945-1975). D'ici à 2030, en France, l'augmentation du nombre de 75-84 ans devrait avoisiner les 50%, passant de 4,1 millions à 6,1 millions.

Le Centre hospitalier de Pau connaît depuis plusieurs années une augmentation du nombre de personnes âgées polypathologiques dans les services, qui peuvent de plus faire face à des problématiques sociales comme l'isolement ou les difficultés financières. D'après les données transmises par le département de l'information médicale (DIM) du Centre hospitalier de Pau : en 2022, 32% des séjours des personnes de +75 ans à l'hôpital de Pau ont lieu en gériatrie, c'est-à-dire que la majorité des séjours ont lieu dans les autres services (10% en neurologie, 9% en ortho-traumatologie, 7% en chirurgie viscérale, etc.). Ainsi, l'ensemble des services de l'hôpital est concerné par la prise en charge des personnes âgées et par l'augmentation de leur nombre dans le territoire pour les années à venir.

Toutefois, le territoire du Centre hospitalier de Pau reste confronté à des problématiques d'aval dans le parcours de soins des personnes âgées spécifiquement en SMR et en EHPAD. De ce fait, les lits des spécialités dans lesquelles sont hébergées les personnes âgées ne peuvent être libérés pour la prise en charge de nouveaux patients. Les personnes âgées avec des troubles du comportement (troubles cognitifs, émotionnels ou problèmes de santé mentale) sont également de plus en plus fréquentes et nécessitent des prises en charge spécifiques, tant à l'hôpital qu'en ville. Les retours à domicile se complexifient également avec un accès difficile aux SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) et SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) et des difficultés dans la mise en œuvre des plans d'aide à domicile.

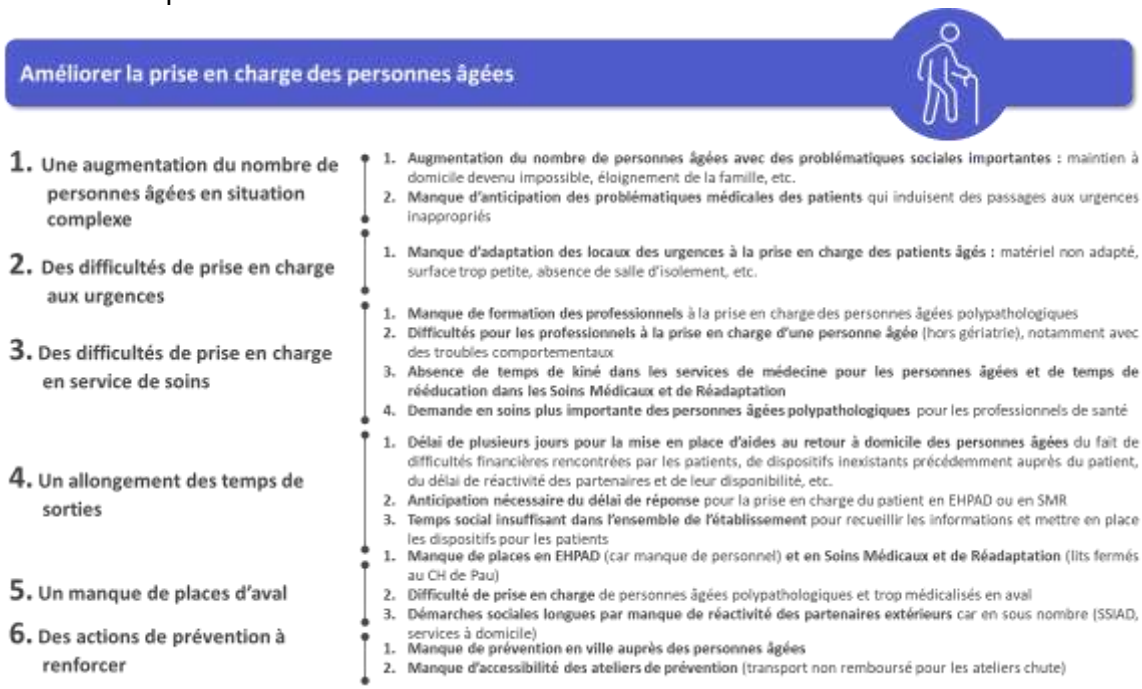

Principales problématiques identifiées par les participants des groupes de travail

3.2.2. Nos ambitions

Pour les prochaines années, le Centre hospitalier de Pau prend trois engagements pour l'amélioration du parcours de soins des personnes âgées :

1. **Organiser et former l'ensemble des services pour assurer une prise en charge de qualité,** s'appuyant sur des pratiques et un environnement adapté aux besoins spécifiques de la personne âgée ;
2. **Fluidifier les retours à domicile des personnes âgées et** assurer un retour rapide à domicile ainsi qu'une meilleure qualité de vie post-hospitalisation ;
3. **Développer et améliorer le fonctionnement avec les partenaires extérieurs** afin d'assurer une collaboration efficace et garantir une offre de soins plus intégrée et coordonnée.

3.2.3. Nos actions

Pour respecter ses engagements, le Centre hospitalier de Pau prévoit de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : ORGANISER ET FORMER L'ENSEMBLE DES SERVICES POUR ASSURER UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Renforcer la présence de l'équipe mobile de gériatrie intra-hospitalière aux urgences pour améliorer l'orientation des personnes âgées

Action 2 | Diffuser la culture gériatrique auprès des services de l'hôpital prenant en charge des patients âgés

D'ici 2025

Action 1 | Proposer une formation institutionnelle à la prise en charge gériatrique pour tous les soignants de l'hôpital

Action 2 | Développer les consultations d'onco-gériatrie au Centre hospitalier de Pau et les promouvoir auprès des médecins prenant en charge des patients âgés atteints d'un cancer

D'ici 2027

Action 1 | Améliorer la prise en charge des patients avec des troubles comportementaux en mettant en place une Unité Cognitivo-Comportementale dans les nouveaux locaux

ENGAGEMENT 2 : FLUIDIFIER LES RETOURS A DOMICILE DES PATIENTS AGES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Anticiper la sortie des patients en incluant au plus tôt le service social dans la prise en charge, afin de mettre en place les dispositifs adaptés au domicile

Action 2 | Renforcer les liens avec le DAC-PTA 64 pour faciliter la mise en place de dispositifs au domicile des personnes âgées en situation complexe

Action 3 | Développer l'équipe mobile de gériatrie à domicile pour sécuriser le retour et le maintien à domicile.

D'ici 2025

Action 1 | Réfléchir à l'identification de temps kinésithérapeute, ergothérapeute, et orthophonistes, afin d'améliorer l'autonomie des patients en vue de leur retour à domicile

ENGAGEMENT 3 : DEVELOPPER ET AMELIORER LE FONCTIONNEMENT AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Promouvoir l'usage de la hotline gériatrique auprès des partenaires extérieurs (libéraux, EHPAD, etc.) pour éviter les passages aux urgences non nécessaire via l'obtention d'un avis gériatrique

D'ici 2025

Action 1 | Développer la téléconsultation avec les spécialistes du Centre hospitalier de Pau pour les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Action 2 | **Améliorer le dépistage et la prise en charge des maladies chroniques** dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Action 3 | Mettre en place des conventions avec les partenaires extérieurs (sanitaires, médico-sociaux et sociaux) pour fluidifier les prises en charge et les sorties des patients

D'ici 2027

Action 1 | Créer un lien entre le service d'accès aux soins (SAS) et la Hotline gériatrique pour trouver la meilleure orientation des patients âgés qui sollicitent ces dispositifs

3.3. Accélérer la territorialisation des activités

L'accélération de la territorialisation des activités a pour objectif d'améliorer la collaboration entre le Centre hospitalier de Pau et les établissements parties du GHT Béarn-et-Soule et ses autres partenaires, afin de garantir à la population desservie un accès aux soins de qualité dans l'ensemble du territoire.

3.3.1. **Contexte et enjeux**

L'hôpital de Pau est l'établissement support du GHT Béarn-et-Soule depuis sa création en juin 2016. Le GHT dessert un territoire vaste, de 5 375km², pour une population de plus de 380 000 habitants. Il est constitué de 6 établissements parties et de deux établissements participatifs.

Pendant la crise du Covid-19, les établissements du GHT ont rencontré des difficultés de maintien de l'offre de soins : le manque de professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, a provoqué des fermetures de lits dans plusieurs services de médecine et en SMR. Dans plusieurs établissements du GHT, les services d'urgences ont réduit leur amplitude horaire et ont été fermés certains week-ends. En 2021, 35% des séjours MCO du territoire étaient réalisés au Centre hospitalier de Pau contre 39,1% en 2018. Dans services spécialités, peu nombreuses, les patients peuvent être amenés à se tournent vers les établissements privés du territoire ou vers les établissements publics des territoires limitrophes.

Dans ce contexte, l'hôpital de Pau, établissement support du GHT Béarn-et-Soule, réaffirme comme un axe stratégique majeur, la territorialisation des activités afin de pouvoir renforcer la qualité, l'efficience et l'accessibilité de l'offre de soins pour les patients du territoire. Cela implique de renforcer les coopérations entre les établissements publics de santé du GHT, notamment en mutualisant certaines activités, voire en partageant du personnel médical et paramédical. De ce fait, le développement de la territorialisation des activités pourra permettre d'améliorer l'accès aux soins des patients en tout point du territoire.

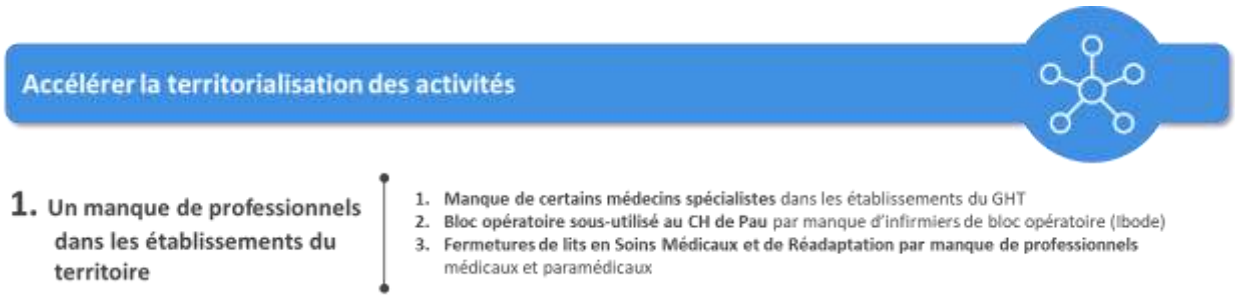

Principales problématiques identifiées par les participants des groupes de travail

3.3.2. **Nos ambitions**

A la lumière de ces constats, le Centre hospitalier de Pau a identifié trois engagements pour accélérer la territorialisation des activités pour les prochaines années :

1. **Renforcer la collaboration avec les établissements du territoire** dans le cadre des travaux du GHT et de la mise en œuvre de son projet médico-soignant partagé ;
2. **Développer les consultations avancées** entre les établissements, afin de proposer une offre de soins de proximité aux patients du territoire ;
3. **Consolider l'offre de prévention et de santé publique** dans le GHT ;
4. **Accompagner la mise en œuvre du comité des usagers** du GHT.

3.3.3. **Nos actions**

Pour respecter ses engagements, le Centre hospitalier de Pau prévoit de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE

D'ici 2025

Action 1 | Renforcer l'offre publique de soins de radiologie dans le territoire Béarn-et-Soule, en organisant notamment le PIMM de radiologie entre le Centre hospitalier de Pau, de Tarbes-Lourdes, d'Orthez, et d'Oloron

Action 2 | Enrichir l'offre de proximité de chirurgie ambulatoire en développant les coopérations entre les établissements du GHT

Action 3 | Déployer le dossier patient partagé entre les établissements du GHT

D'ici 2027

Action 1 | Proposer des enseignements post-universitaires (EPU) dans tout le territoire

Action 2 | Etendre l'équipe territoriale des urgences et sa FMIH à l'échelle du GHT.

ENGAGEMENT 2 : DEVELOPPER LES CONSULTATIONS AVANCEES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Renforcer l'usage de la télémédecine, de la téléexpertise et de la télésurveillance sur le territoire avec les praticiens du Centre hospitalier de Pau

D'ici 2025

Action 1 | Poursuivre et renforcer les consultations avancées dans les établissements public de santé du territoire par les praticiens du Centre hospitalier de Pau dès que les effectifs médicaux le permettent

ENGAGEMENT 3 : CONSOLIDER L'OFFRE DE PREVENTION ET DE SANTE PUBLIQUE

D'ici 2025

Action 1 | Conforter l'offre de santé publique sur le territoire avec une perspective de déploiement sur le GHT, notamment par la création d'une fédération de santé publique telle que demandée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine

ENGAGEMENT 4 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU COMITE DES USAGERS DU GHT

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre du Comité des usagers du Groupement hospitalier de territoire (GHT) Béarn-et-Soule

3.4. Fluidifier le parcours patient

Le Centre hospitalier de Pau souhaite pour son projet d'établissement 2024-2028, souhaite fluidifier le parcours patient, afin de le rendre plus efficace et centré sur les besoins du patient. Ainsi, cet axe contribue à améliorer l'expérience des patients et la qualité de leur prise en charge, tout en optimisant l'utilisation des ressources médicales.

3.4.1. **Contexte et enjeux**

La fluidification du parcours patient est un enjeu essentiel pour les hôpitaux, dont l'objectif est de rendre les étapes de la prise en charge des patients aussi efficace que possible. Cela implique une coordination optimale entre les différentes phases du séjour hospitalier, depuis l'admission jusqu'à la sortie de l'établissement et de retour à domicile.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de transition vers des soins moins centrés sur l'hôpital, favorisant le virage ambulatoire et la coopération entre les professionnels de santé, en ville et à l'hôpital. En effet, les enjeux actuels du système de santé français, tels que l'augmentation de l'espérance de vie, le vieillissement de la population et la prévalence croissante des maladies chroniques entraînent une transformation progressive des modes de prise en charge des patients.

A l'hôpital de Pau, les difficultés d'accès aux professionnels de santé (manque de certains médecins spécialistes, infirmiers, aides-soignants, etc.) et la fermeture temporaire de lits dans les structures de post-hospitalisation allongent les durées de prise en charge. La coordination des professionnels, essentielle pour construire des parcours adaptés aux patients malgré des ressources contraintes, doit être renforcée. Les liens avec la ville, afin de favoriser les prises en charge à domicile notamment, doivent être développés pour améliorer la continuité des soins une fois le patient sorti de l'hôpital.

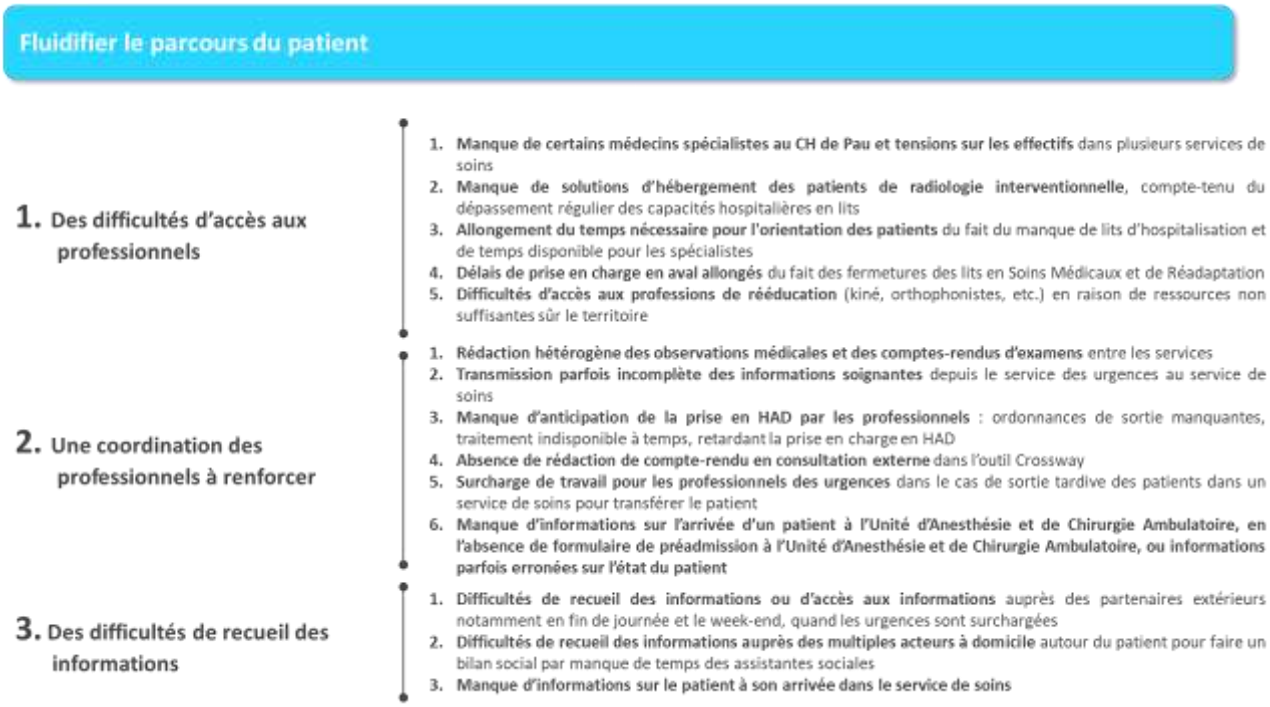

Principales problématiques identifiées par les participants des groupes de travail

3.4.2. **Nos ambitions**

Ces constats ont permis l'identification de six engagements pour fluidifier les parcours des patients :

1. **Réorganiser la gestion des lits** pour améliorer la prise en charge des patients ;
2. **Améliorer le parcours du patient diabétique ;**
3. **Améliorer la qualité de prise en charge** des patients ;
4. **Augmenter le nombre de prises en charge en hospitalisation à domicile (HAD) ;**
5. **Homogénéiser l'accès et l'usage** des différents outils ;

3.4.3. **Nos actions**

Pour respecter ses engagements, le Centre hospitalier de Pau prévoit de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : REORGANISER LA GESTION DES LITS POUR AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

D'ici 2025

Action 1 | Poursuivre la réflexion sur le développement des capacités en lit d'aval (lits de soins médicaux et de réadaptation notamment) **et adaptation des capacités de gériatrie au vieillissement de la population.**
Action 2 | Formaliser les parcours des patients admis en urgences ou semi-urgences avec une prise en charge ambulatoire
Action 3 | Mettre en place une solution partagée de gestion des lits entre les établissements du GHT

ENGAGEMENT 2 : AMELIORER CERTAINS PARCOURS PATIENTS

D'ici 2025

Action 1 | Mener une réflexion sur la création d'une unité mobile de diabétologie pour faciliter le recours au spécialiste quel que soit le lieu d'hospitalisation, éviter aux patients de rester aux urgences et simplifier la recherche de lits
Action 2 | Améliorer la qualité de prise en charge des plaies et cicatrisation en étudiant la possibilité de mettre en place une unité dédiée
Action 3 | Formaliser les parcours de radiologie interventionnelle en identifiant notamment les secteurs d'hospitalisation pour héberger les patients

D'ici 2027

Action 1 | Réaliser une étude d'opportunité pour le recrutement d'un angiologue pour réaliser les évaluations artérielles, afin de mieux orienter le patient et d'adapter le protocole de soins

ENGAGEMENT 3 : AMELIORER LA QUALITE DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Renforcer les liens avec les médecins traitants, notamment pour assurer un meilleur partage d'informations patients (demandes sur les antécédents et traitements en cours du patient)

D'ici 2025

Action 1 | Mettre en place le service d'accès aux soins (SAS) pour réguler les passages aux urgences
Action 2 | Développer les consultations pharmaceutiques et la conciliation médicamenteuse auprès des patients

ENGAGEMENT 4 : AUGMENTER LE NOMBRE DE PRISES EN CHARGE EN HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD)

Dès aujourd'hui

Action 1 | Promouvoir les demandes de prises en charge simplifiées de HAD auprès des médecins

Action 2 | Acculturer les professionnels aux demandes de prises en charge en HAD, notamment en proposant des prises en charge HAD dès la consultation

ENGAGEMENT 5 : HOMOGENEISER L'ACCES ET L'USAGE DES DIFFERENTS OUTILS

D'ici 2025

Action 1 | Ouvrir les accès à Paaco Globule à l'ensemble du personnel de l'hôpital, notamment pour le personnel des urgences, afin de recueillir les informations du patient

Action 2 | Améliorer l'interopérabilité du logiciel des urgences et celui des services de soins pour faciliter la transmission des informations soignantes

3.5. Développer les activités stratégiques pour l'établissement

L'hôpital de Pau a identifié 11 activités stratégiques, pour lesquelles le développement au cours du projet d'établissement 2024-2028 doit être particulièrement suivi. Les autres activités de l'hôpital n'en sont pas moins importantes, et leurs projets seront déclinés dans les différents projets de service.

Ces activités stratégiques ont été priorisées en les positionnant au regard des axes d'analyse suivants et validées par la gouvernance de l'établissement (directoire élargi du 6 novembre 2023) :

- Enjeux pour l'établissement et le territoire
  - Besoin médico-économique important
  - Besoins de santé croissant sur le territoire
  - Enjeux de fidélisation du personnel
- Faisabilité
  - Niveau de maturité concernant l'activité
  - Besoin d'investissement
  - Disponibilité des acteurs clés

Cette priorisation a menée à l'identification des activités suivantes :

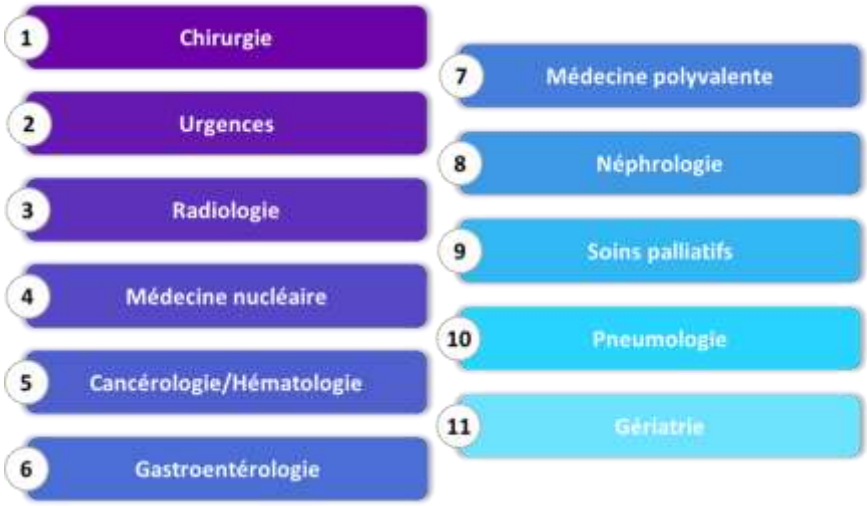

3.5.1. **Chirurgie**

3.5.1.1. Contexte et enjeux

L'hôpital de Pau rencontre des difficultés dans son offre chirurgicale du fait d'une pénurie de personnel de bloc, notamment depuis la fin de la crise du Covid, empêchant sa réouverture complète. Les créneaux disponibles pour les opérations ont pu être réduits et les délais d'attente pour une opération ont pu, de ce fait, être allongés. Toutefois, fin 2023, du fait du recrutement d'infirmiers de bloc opératoire, la situation est en cours d'amélioration.
Par ailleurs, certains seuils d'activité chirurgicaux à atteindre peuvent fragiliser certaines autorisations de chirurgie : cancers du pancréas, de l'estomac, des ovaires, et chirurgie bariatrique. Il conviendra donc d'être vigilant pour conforter ces activités et maintenir les autorisations.

3.5.1.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, les ambitions du service de chirurgie sont :

1. **Augmenter l'offre de soins hospitalière**
2. **Améliorer la qualité de prise en charge** des patients
3. **Développer les coopérations et les échanges** entre le Centre hospitalier de Pau et son territoire

3.5.1.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : AUGMENTER L'OFFRE DE SOINS HOSPITALIERE EN CHIRURGIE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Augmenter les plages horaires du bloc opératoire

D'ici 2027

Action 1 | Acquérir un robot chirurgical notamment pour chirurgie gynécologique, urologique, thoracique, etc.
Action 2 | Réfléchir à la création d'une unité d'angiologie
Action 3 | Maintenir le dépôt de sang au regard de l'activité de chirurgie en urgence, de l'activité d'obstétrique et d'urgence

D'ici à 2028

Action 1 | Compléter l'offre de soins du Centre hospitalier de Pau en menant une réflexion sur la création d'un service d'urologie

ENGAGEMENT 2 : AMELIORER LA QUALITE DE PRISE EN CHARGE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Développer les coopérations et les échanges entre le Centre hospitalier de Pau, les établissements du GHT et autres structures du territoire

D'ici 2025

Action 1 | Structurer les filières de cancérologie et communiquer sur ces filières auprès des médecins
Action 2 | Diminuer la durée d'hospitalisation en améliorant la prise en charge des complications et la récupération périopératoire, notamment dans le cadre de la Récupération Améliorée Après Chirurgie (RAAC).
Action 3 | Développer une prise en charge d'ortho-gériatrie dans le service d'ortho-traumatologie

ENGAGEMENT 3 : DEVELOPPER LES COOPERATIONS ET LES ECHANGES ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER DE PAU ET SON TERRITOIRE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Renforcer les consultations multisites dans les établissements du GHT
Action 2 | S'intégrer dans les projets de structuration des CPTS

D'ici 2025

Action 1 | Organiser des événements et rencontres avec les acteurs en ville

D'ici 2027

Action 1 | Proposer des formations qualifiantes pour médecins généralistes, notamment des enseignements post-universitaires

3.5.2. **Urgences**

3.5.2.1. Contexte et enjeux

Depuis le précédent projet d'établissement, l'accueil des patients âgés n'a pu être amélioré, du fait notamment du manque de structures d'aval. De plus, la fermeture de lits d'hospitalisation au Centre hospitalier de Pau, tel qu'en gériatrie, pneumologie, ou soins médicaux et de réadaptation (SMR), entraîne une saturation régulière du service des urgences, malgré la création de l'unité post-urgences adultes (UPUA).
Dans le cadre du schéma directeur immobilier (SDI) du Centre hospitalier de Pau, le service des urgences sera installé dès 2025/2026 dans de nouveaux locaux, permettant d'améliorer la prise en charge des patients et la circulation dans le service. L'objectif est de pouvoir diminuer les temps de prise en charge, améliorer la fluidité des parcours et le turnover des boxes.
Dans le territoire, les difficultés rencontrées par le CH d'Oloron au sein de son service des urgences ont permis un rapprochement avec le Centre hospitalier de Pau avec la création en mars 2024 d'une Fédération Médicale Inter-Hospitalière.

3.5.2.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, les ambitions du service des urgences sont :

1. **Développer la territorialisation des activités d'urgences** afin de faire face à la pénurie d'urgentistes et accroitre la stabilité, la résilience et la pérennité de l'offre d'urgence du CH Pau et du territoire ;
2. **Améliorer l'accueil et la prise en charge des patients ;**
3. **Mettre en place de nouveaux outils** et de nouvelles organisations.

3.5.2.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : DEVELOPPER LA TERRITORIALISATION DES ACTIVITES D'URGENCES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Proposer aux praticiens volontaires déjà présents des temps partiels territoriaux dans les établissements du GHT et inclure cette possibilité dans les profils de poste de tous les nouveaux recrutements.

D'ici 2026

Action 1 | Etendre l'équipe territoriale des urgences à l'ensemble du GHT

ENGAGEMENT 2 : AMELIORER LA QUALITE DE L'ACCUEIL ET DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Communiquer et développer sur les alternatives à l'hospitalisation telle que la prise en charge en hospitalisation à domicile (HAD), et les admissions directes dans un service adapté à la pathologie

D'ici 2025

Action 1 | Etudier la possibilité de mettre en place des consultations post-urgences afin de sécuriser les prises en charge ambulatoires, réévaluer certaines pathologies et développer des parcours de soins ambulatoires alternatifs à l'hospitalisation

D'ici 2027

Action 1 | Adapter les organisations et la prise en charge des patients aux nouveaux locaux des urgences, dans le cadre du schéma directeur immobilier (SDI)

ENGAGEMENT 3 : METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX OUTILS ET DE NOUVELLES ORGANISATIONS

Dès maintenant :

Action 1 | Mettre en place le SAS 64B par développement des liens avec la médecine libérale.

D'ici 2027

Action 1 | Développer et intégrer de nouveaux outils informatiques et de nouvelles technologies, notamment pour les outils urgences, SAMU, SMUR

Action 2 | Renforcer la simulation en santé en lien avec les autres services de l'établissement et dans le cadre du comité de pilotage institutionnel.

Action 3 | Développer la recherche clinique aux urgences et participer au réseau initiative Recherche Urgence

3.5.3. Radiologie

3.5.3.1. Contexte et enjeux

Depuis le précédent projet d'établissement, l'activité de radiologie interventionnelle endovasculaire et percutanée a connu une augmentation de son volume d'activité de 15% par an. Pour suivre cette croissance, deux praticiens ont été recrutés en 2019 et 2023. L'activité de thrombectomie mécanique a été développée au sein du service, qui a participé à plusieurs projets de recherche nationaux dans ce cadre (ETIS, VECTOR, DIRECT-ANGIO). Les manipulateurs en électroradiologie (MER) ont été formés à cette nouvelle activité. Le service participe également à des réunions d'échange d'expérience sur la thrombectomie avec les praticiens hospitaliers des Centres Hospitaliers pratiquant ce geste sur le territoire national.

Le service de radiologie interventionnelle s'est installé dans les nouveaux locaux du Bloc Interventionnel et Ambulatoire, et équipé d'un scanner interventionnel. Des plages de consultation ont été créées pour la radiologie interventionnelle.

Cependant, en dépit de ces évolutions et des mesures destinées à renforcer l'attractivité du service, il persiste un déficit de praticiens hospitaliers qui a pour ambition d'être comblé grâce à la mise en place du PIMM.

3.5.3.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, les ambitions du service de radiologie sont :

1. **Renforcer l'attractivité du service** pour les manipulateurs en électroradiologie ;
2. **Poursuivre le déploiement** de la radiologie interventionnelle ;
3. **Moderniser le service** avec de nouvelles organisations et équipements.

3.5.3.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU SERVICE POUR LES MANIPULATEURS EN ELECTRORADIOLOGIE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Constituer un groupe de travail afin de proposer des axes d'amélioration pour l'attractivité et la fidélisation des manipulateurs en électro-radiologie (MER)

ENGAGEMENT 2 : POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DE LA RADIOLOGIE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Mettre en place le nouveau matériel de radiologie interventionnelle (générateur de radiofréquence, générateur de micro-ondes hépatiques, etc.)

D'ici 2027

Action 1 | Enrichir l'offre de soins publique de radiologie dans le territoire Béarn-et-Soule, en étudiant notamment la mise en œuvre d'un PIMM (Plateau d'Imagerie Médicale Mutualisée) de radiologie entre le Centre hospitalier de Pau, d'Orthez, d'Oloron et de Tarbes-Lourdes

Action 2 | Aménager des locaux de sénologie, afin de permettre aux gynécologues de proposer à leurs patientes une consultation pré-thérapeutique

Action 3 | Intégrer le groupe de radiologues du territoire réalisant les deuxièmes lectures mammographiques des patientes

ENGAGEMENT 3 : MODERNISER LE SERVICE AVEC DE NOUVELLES ORGANISATIONS ET EQUIPEMENTS

D'ici 2025

Action 1 | Mener des réflexions sur les modifications architecturales à apporter au service avec la direction du patrimoine

Action 2 | Améliorer la prise en charge des patients en proposant de recueillir les avis patients

D'ici 2027

Action 1 | Améliorer l'activité de radiologie aux urgences en créant une unité de radiologie, équipée notamment d'un scanner, d'une IRM, et d'un échographe

Action 2 | Etudier la possibilité d'acquérir un logiciel d'intelligence artificielle pour les diagnostics

Action 3 | Mettre en place dans le cadre d'un projet commun avec les autres équipes médicales concernées d'une unité d'abords veineux, avec une salle équipée de scopie numérisée.

3.5.4. Médecine nucléaire

3.5.4.1. Contexte et enjeux

Depuis le précédent projet d'établissement, l'offre diagnostique complète du service a été réalisée, avec le renouvellement du parc gamma caméra et l'acquisition d'une gamma caméra numérique pour les explorations cardiaques. Une FMIH avec le CH de Tarbes-Lourdes a été mise en place pour structurer une équipe médicale commune en capacité de répondre aux besoins des territoires Béarn et Soule et Hautes-Pyrénées en médecine nucléaire.

L'acquisition d'un second équipement TEP a été autorisée avec mise en fonctionnement en 2024. Il permettra notamment de diminuer les délais de rendez-vous des TEP, d'augmenter l'offre de soins avec la création d'un laboratoire de marquage au Gallium.

3.5.4.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, les ambitions du service de médecine nucléaire sont :

1. **Proposer une offre thérapeutique** de médecine nucléaire ;
2. **Poursuivre l'actualisation de l'offre des examens diagnostiques** de médecine nucléaire.

3.5.4.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : PROPOSER UNE OFFRE THERAPEUTIQUE DE MEDECINE NUCLEAIRE

D'ici 2025
Action 1 | Mettre en place la radio-embolisation isotopique des métastases hépatiques
Action 2 | Développer les clairances sanguines isotopiques

D'ici 2027
Action 1 | Développer le traitement par lutathérapie des cancers de la prostate métastatiques

ENGAGEMENT 2 : POURSUIVRE L'ACTUALISATION DE L'OFFRE DES EXAMENS DIAGNOSTIQUES EN MEDECINE NUCLEAIRE

D'ici 2025
Action 1 | Poursuivre la collaboration avec le CH de Tarbes-Lourdes dans le cadre du GCS Pyrénées TEP
Action 2 | Ouvrir de nouvelles plages pour le nouveau traceur TEP

D'ici 2027
Action 1 | Renouveler les équipements lourds des deux services en fonction des évolutions technologiques

3.5.5. Cancérologie/Hématologie

3.5.5.1. Contexte et enjeux

Depuis le précédent projet d'établissement, l'activité de cancérologie a augmenté : les séances de chimiothérapies ont augmenté de 27% sur l'établissement de 2018 à 2021, l'activité d'HJMO pour le service d'onco-hématologie a augmenté de 45% de 2019 à 2023 et le taux d'occupation du service d'onco-hématologie est de 99% pour l'année 2022. Ces augmentations concordent avec l'augmentation nationale des taux de cancers, du vieillissement de la population dans le territoire Béarn-et-Soule, et l'arrêt de certaines activités dans le secteur privé, notamment l'hématologie, et dans certains hôpitaux du GHT.
Toutefois, le service fait face à un manque d'oncologue et d'hématologue, avec des difficultés de recrutement. En hématologie, l'augmentation du nombre de patients est conséquente malgré ce manque de médecins et le désengagement des structures privées.

3.5.5.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, les ambitions du service d'oncologie sont :

1. **Réorganiser l'activité** d'onco-hématologie ;
2. **Améliorer la qualité des soins** ;
3. **Positionner le Centre hospitalier de Pau comme structure de référence** sur le GHT ;
4. **Développer les soins de support**.

3.5.5.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : REORGANISER L'ACTIVITE D'ONCO-HEMATOLOGIE

Dès aujourd'hui
Action 1 | Développer la télémédecine afin de valoriser les demandes d'avis et d'éviter des consultations inutiles

D'ici 2025

Action 1 | Envisager le recrutement d'IPA conformément à la politique institutionnelle d'implantation des IPA

Action 2 | Développer la collaboration avec le CH de La Côte Basque pour l'hématologie lourde et avec les autres spécialistes du CH pour certaines pathologies hématologiques

D'ici 2027

Action 1 | Poursuivre le développement de la recherche clinique au Centre hospitalier de Pau

ENGAGEMENT 2 : AMELIORER LA QUALITE DES SOINS

D'ici 2025

Action 1 | Développer la cellule de retour d'expérience (CREX) et les **revues des mortalités morbidités (RMM)**

Action 2 | Renforcer le dépistage de la fragilité onco-gériatrique

D'ici 2027

Action 1 | Augmenter le nombre de patients inclus dans les essais cliniques

ENGAGEMENT 3 : POSITIONNER LE CENTRE HOSPITALIER DE PAU COMME STRUCTURE DE REFERENCE SUR LE GHT

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre la priorisation des interventions de chirurgie carcinologique au bloc opératoire

Action 2 | Développer la collaboration avec les établissements du GHT, autour des consultations avancées, CREX et RMM communes, etc.

ENGAGEMENT 4 : DEVELOPPER LES SOINS DE SUPPORT

D'ici 2025

Action 1 | Renforcer les soins de support pour tous les patients atteints de cancer.

D'ici 2027

Action 1 | Participer au projet de médecine intégrative et complémentaire sur le site de Hauterive

3.5.6. Médecine polyvalente

3.5.6.1. Contexte et enjeux

Depuis plusieurs années, le Centre hospitalier de Pau connaît une augmentation du nombre de patients polypathologiques. Ces patients ne relèvent pas d'une spécialité définie et nécessitent donc une prise en charge polyvalente. 90% de ces patients polypathologiques proviennent des urgences.

3.5.6.2. Notre ambition

Notre ambition est de mener une réflexion sur la prise en charge des patients polypathologiques en médecine polyvalente pour les prochaines années.

3.5.6.3. Notre action

Dès aujourd'hui

Action 1 | Mettre en place un groupe de réflexion sur la prise en charge des patients polypathologiques en médecine polyvalente avec création éventuelle d'une unité dédiée.

3.5.7. **Néphrologie**

3.5.7.1. Contexte et enjeux

Depuis le précédent projet d'établissement, une activité complète de néphrologie a été créée, avec de la consultation, de l'hospitalisation de jour, et de l'hospitalisation complète. L'équipe médicale est à ce jour composée de 2 praticiens hospitaliers. A terme, 4 médecins néphrologues sont attendus. Le service réalise une activité de biopsies rénales au Centre hospitalier de Pau et, en partenariat avec le privé, de la dialyse. Une activité de diététique spécialisée en néphrologie doit être pérennisée. Les suivis de greffés rénaux se déroulent en partenariat avec les CHU de Bordeaux et de Toulouse.

3.5.7.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, les ambitions du service de néphrologie sont :

1. **Créer le centre d'hémodialyse**, conformément à l'autorisation délivrée par l'ARS ;
2. **Développer l'éducation thérapeutique** ;
3. **Sécuriser le parcours du patient** en néphrologie et dialyse ;
4. **Développer l'unité et les activités d'abords vasculaires.**

3.5.7.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : CREER LE CENTRE D'HEMODIALYSE

D'ici 2025

Action 1 | Mettre en œuvre le centre d'hémodialyse pour donner suite à l'autorisation de l'ARS et mettre à disposition l'ensemble des moyens et RH nécessaires au service

Action 2 | Renforcer la formation des paramédicaux à la prise en charge des patients néphrologiques en hospitalisation et en dialyse

Action 3 | **Développer une activité** de dialyse péritonéale

D'ici 2027

Action 1 | Développer les techniques de dialyse à domicile

ENGAGEMENT 2 : DEVELOPPER L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Améliorer le suivi des patients insuffisants rénaux chroniques

D'ici 2025

Action 1 | Développer un programme d'éducation thérapeutique (ETP)

ENGAGEMENT 3 : SECURISER LE PARCOURS DU PATIENT EN NEPHROLOGIE ET DIALYSE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Former des IDE et aides-soignantes à la prise en charge des patients néphrologiques et/ou dialysés

Action 2 | Former les AMA à la prise en charge des patients néphrologiques

Action 3 | Améliorer la coordination des dossiers de pré-greffe rénale et le suivi des greffés avec les CHU

D'ici 2025

Action 1 | Organiser le suivi des patients dialysés

D'ici 2027
Action 1 | Développer une filière hémato-néphrologique et le centre de compétences Amylose du CHU de Poitiers

ENGAGEMENT 4 : DEVELOPPER L'UNITE ET LES ACTIVITES D'ABORDS VASCULAIRES

Dès aujourd'hui
Action 1 | Créer une unité d'abords vasculaires (UAV) et réfléchir dans ce cadre à la mise en place d'une hotline d'accompagnement
Action 2 | Envisager la mise en place d'une équipe fonctionnelle dédiée à finaliser entre 2024 et 2026
Action 3 | Communiquer sur les activités de l'UAV avec une plaquette d'information
Action 3 | Mettre en place et maintenir les formations intra-hospitalières (gestion du patient perfusé, pose de DIV échoguidée, etc.) et former les soignants extrahospitaliers
Action 4 | Protocoliser les pratiques (pose, suivi) et informatiser les procédures
Action 5 | Mettre en place une cellule d'éducation thérapeutique aux DIVLD (Dispositif Intravasculaires de Longue Durée)

D'ici 2025
Action 1 | Développer les réseaux et parcours hospitaliers (GHT/ville-hôpital) et positionner le CH de Pau en centre de référence des DIVLD sur le territoire
Action 2 | Développer de nouveaux DIVLD et étendre le champ d'activité

D'ici 2027
Action 1 | Poursuivre la réflexion sur la création d'un lieu dédié aux abords vasculaires

3.5.8. Gastroentérologie

3.5.8.1. Contexte et enjeux

Le service de gastroentérologie du Centre hospitalier de Pau a pu être fragilisé par un manque de ressources médicales si bien que l'offre territoriale de gastro-entérologie ne répond plus à la demande. La majorité des praticiens sont installés sur la Côte Basque, entraînant des fuites de patients du territoire. Dans les prochaines années, deux départs à la retraite de praticiens du Centre hospitalier de Pau sont prévus.
Ce manque de praticiens a recentré l'activité hospitalière sur la prise en charge des cas complexes. Les astreintes au CH d'Oloron ont été abandonnées afin de réaliser les consultations au Centre hospitalier de Pau, qui assure aujourd'hui la permanence des soins pour tout le territoire du GHT Béarn-et-Soule.
La diminution des capacités d'hospitalisation aux CHU de Bordeaux et Toulouse ont pour conséquence un glissement d'activité et des difficultés de transfert de patients.
Malgré ces difficultés, le service a développé une offre d'endoscopie interventionnelle avec la coopération d'un praticien du libéral, ainsi que l'optimisation des filières courtes HJMO (hôpital de jour médecine et oncologique)

3.5.8.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, nos ambitions sont :
1. **Répondre à la demande d'activité hospitalière** : cancérologie, endoscopie interventionnelle, MICI et hépato/pancréatologie ;
2. **Optimiser la couverture territoriale** en prévision de l'augmentation des besoins patients ;
3. **Améliorer le parcours de soins** en cancérologie ;
4. **Développer la recherche clinique**.

3.5.8.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : REPONDRE A LA DEMANDE D'ACTIVITE HOSPITALIERE

Dès aujourd'hui
Action 1 | Poursuivre la politique de recrutement d'oncologues-gastroentérologues

ENGAGEMENT 2 : OPTIMISER LA COUVERTURE TERRITORIALE

D'ici 2025
Action 1 | Favoriser le déploiement d'une offre soins en gastroentérologie dans le territoire

ENGAGEMENT 3 : AMELIORER LE PARCOURS DE SOINS EN CANCEROLOGIE

D'ici 2025
Action 1 | Mettre en œuvre une procédure de RMM (Revue morbidité mortalité) régulière dans le cadre d'un démarche qualité
Action 2 | Développer la coordination des soins de support

ENGAGEMENT 4 : DEVELOPPER LA RECHERCHE CLINIQUE

Dès aujourd'hui
Action 1 | Poursuivre et développement la participation à de nouveaux projets de recherche
Action 2 | Organisation de sessions de formations internes au service avec cours hebdomadaires

3.5.9. Soins palliatifs

3.5.9.1. Contexte et enjeux

Depuis le précédent projet d'établissement, la filière de soins palliatifs a été renforcée : l'unité de soins palliatifs (USP) compte aujourd'hui 13 lits d'hospitalisation complète et un lit d'hospitalisation de jour (HDJ). Des consultations de soins palliatifs et de douleur cancéreuse ont été mises en place, ainsi qu'une astreinte téléphonique. Toutefois, l'équipe se trouve aujourd'hui en difficulté du fait de l'augmentation du nombre de patients, notamment liée à la fermeture des 15 lits de soins palliatifs à la polyclinique Pau Pyrénées et la fermeture de l'unité de soins palliatifs de Tarbes.
L'équipe mobile de soins palliatifs a été mise en place et s'est développée en extrahospitalier : elle est aujourd'hui présente sur l'agglomération de Pau, 37 EHPAD, des foyers d'accueil médicalisés (FAM) et maisons d'accueil spécialisé (MAS). L'équipe est aujourd'hui en difficulté pour faire face à ses missions et à l'augmentation du nombre de patients. Par ailleurs, les locaux de l'EMASP rendent l'accueil du public difficile : manque de bureaux, pauvre isolation phonique, absence de salle de réunion.

3.5.9.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, nos ambitions sont :

1. **Développer les activités** de l'unité de soins palliatifs (USP) et de l'équipe mobile (EMASP) ;
2. **Améliorer l'accueil et le parcours** des patients ;
3. **Réfléchir à la mise en place d'une antenne mobile d'éthique** ;
4. **Développer la médecine intégrative** au Centre hospitalier de Pau.

3.5.9.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : DEVELOPPER LES ACTIVITES DE L'UNITE DE SOINS PALLIATIFS (USP) ET DE L'EQUIPE MOBILE (EMASP)

Dès aujourd'hui
Action 1 | Développer l'activité d'hôpital de jour (HDJ) de soins palliatifs

D'ici 2025
Action 1 | Poursuivre les activités de recherche au sein de l'USP

D'ici 2027
Action 1 | Renforcer les effectifs de l'équipe mobile extrahospitalière

ENGAGEMENT 2 : AMELIORER L'ACCUEIL ET LE PARCOURS DES PATIENTS

Dès aujourd'hui
Action 1 | Développer la télémédecine
Action 2 | Améliorer la gestion des lits de soins palliatifs

ENGAGEMENT 3 : CREER UNE ANTENNE MOBILE D'ETHIQUE

Dès aujourd'hui
Action 1 | Réfléchir à la mise en place d'une antenne mobile d'éthique avec un médecin et des IDE formés à l'éthique
Action 2 | Encourager les inscriptions de soignants à des formations DU éthique

ENGAGEMENT 4 : DEVELOPPER LA MEDECINE INTEGRATIVE AU CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Dès aujourd'hui
Action 1 | Recenser le personnel médical et paramédical en compétences intégratives
Action 2 | Identifier les parcours patient hypnose/bloc opératoire

D'ici 2025
Action 1 | Remettre en place les consultations douleur post-opératoires

D'ici 2027
Action 1 | Mener une réflexion sur la création d'un département de médecine intégrative

3.5.10. Pneumologie

3.5.10.1. Contexte et enjeux

La pneumologie est identifiée comme une spécialité stratégique pour le Centre hospitalier de Pau d'une part du fait de son rôle d'établissement de recours pour le territoire dans cette spécialité et notamment sur l'onco-pneumologie et d'autre part du fait de la poursuite du développement d'autres pathologies pneumologiques (asthme, BPCO, pneumopathie interstitielle).

3.5.10.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, nos ambitions sont :

1. **Renforcer l'offre de soins** en pneumologie générale et en oncologie thoracique ;
2. **Consolider le développement des explorations fonctionnelles** ;
3. **Développer la recherche clinique, les expertises, les spécialisations et la communication**.

3.5.10.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : RENFORCER L'OFFRE DE SOINS EN PNEUMOLOGIE GENERALE ET EN ONCOLOGIE THORACIQUE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Renforcer les liens avec les autres spécialités du Centre hospitalier de Pau radiologues, cardiologues, internistes, etc.
Action 2 | Poursuivre et développer l'activité de prise en charge patients chroniques BPCO et asthme
Action 3 | Communiquer auprès des médecins de ville sur la disponibilité des médecins spécialistes pour les consultations et les avis

D'ici 2025

Action 1 | Stabiliser le nombre de lits d'hospitalisation et de plages de consultations, en lien avec le recrutement de nouveaux pneumologues
Action 2 | Développer et valoriser les soins de support, notamment au moyen de la mise en place de l'hôpital de jour de médecine et spécialités oncologiques (HJMO) et en participant à la mise en place d'un projet partagé de soins de support au Centre hospitalier de Pau

ENGAGEMENT 2 : CONSOLIDER LE DEVELOPPEMENT DES EXPLORATIONS FONCTIONNELLES

D'ici 2025

Action 1 | Organiser une activité programmée en endoscopie et ponctions
Action 2 | Mettre à disposition les compétences disponibles pour suivre l'augmentation de l'activité au plateau technique interventionnel (PTI), pour les endoscopie et écho-endoscopie
Action 3 | Développer l'activité de cathétérisme droit au PTI, en collaboration avec le service de cardiologie et mettre à disposition les compétences médicales

ENGAGEMENT 3 : DEVELOPPER LA RECHERCHER CLINIQUE, LES EXPERTISES, LES SPECIALISATIONS ET LA COMMUNICATION

Dès aujourd'hui

Action 1 | Identifier des référents sur les pathologies telles que l'asthme, l'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP), les pneumopathies interstitielles diffuses (PID), etc.
Action 2 | Poursuivre la participation et la recherche active de participation à des essais cliniques
Action 3 | Développer des projets d'études locaux, médicaux et paramédicaux
Action 4 | Participer à des groupes de travail nationaux et organiser des groupes de travail régionaux

D'ici 2025

Action 1 | Consolider et développer les RCP
Action 2 | Développer la formation continue pour les praticiens ainsi que les EPU

D'ici 2027

Action 1 | Organisation de rencontres thématiques ou événements régionaux autour de la pneumologie

3.5.11. Gériatrie

3.5.11.1. Contexte et enjeux

Sur le plan local, au-delà des perspectives démographiques de papy-boom, nous faisons face à des difficultés à répondre à la demande de soins au regard du capacitaire actuel en lits d'hospitalisation complète en gériatrie. Des réflexions pourront, en cas d'évolutions capacitaires, être menées quant aux moyens qui pourront être dédiés aux services de gériatrie. Le pôle assure néanmoins sa mission d'accueil des internes de la spécialité et de médecine générale, accompagne des travaux de thèse d'exercice et participe aux protocoles de recherche proposés par les CHU alentours.

3.5.11.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, nos ambitions sont :

1. **Augmenter l'offre de soins hospitaliers** pour répondre à la demande d'hospitalisation
2. **Améliorer la qualité de la prise en soins** des patients
3. **Renforcer l'offre de soins** ambulatoires

3.5.11.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : AUGMENTER L'OFFRE DE SOINS HOSPITALIERS POUR REPONDRE A LA DEMANDE D'HOSPITALISATION

D'ici 2025
Action 1 | Renforcer l'Hôpital de jour et le Centre Mémoire du Territoire

D'ici 2027
Action 1 | Augmenter le nombre de lits de médecine gériatrique en adaptant le capacitaire aux perspectives démographiques (médecine gériatrique et UPUG)
Action 2 | Ouvrir une UCC pour les patients présentant des troubles du comportement

ENGAGEMENT 2 : AMELIORER LA QUALITE DE LA PRISE EN SOINS DES PATIENTS

Dès aujourd'hui
Action 1 | Diminuer la durée d'hospitalisation pour diminuer l'iatrogénie hospitalière en favorisant le maintien de l'autonomie (PTR) et/ou en accompagnant la perte d'autonomie (pôle social)

D'ici 2025
Action 2 | Accompagner la structuration de la filière gériatrique dans le cadre du schéma directeur immobilier

ENGAGEMENT 3 : RENFORCER L'OFFRE DE SOINS AMBULATOIRES

Dès aujourd'hui
Action 1 | Accompagner la transformation du Centre Mémoire de Proximité en Centre Mémoire de Territoire pour répondre à ses nouvelles missions
Action 2 | Développer l'équipe mobile de gériatrie à domicile pour éviter le recours à l'hospitalisation par une réponse rapide à des situations de crise.

D'ici 2025
Action 1 | Renforcer l'Hôpital de Jour gériatrique MCO et SSR
Action 2 | Améliorer le dépistage et le suivi des troubles neurocognitifs
Action 3 | Renforcer le programme de prévention de la fragilité (HDJ Bien Vieillir) et le travail en partenariat avec les Gérontopôles

3.6. Développer les activités en lien avec le schéma directeur immobilier

Conformément à son schéma directeur immobilier, le Centre hospitalier de Pau a lancé dès juillet 2023 des travaux de grande ampleur afin d'améliorer les conditions d'accueil des patients et la fonctionnalité des espaces pour un environnement de travail davantage efficient. Au total, cette transformation s'étend sur 53 600 m² d'espaces construits et restructurés. A l'horizon 2030, le Centre hospitalier de Pau proposera une nouvelle capacité d'accueil de 699 lits.

Notre programme immobilier d'ampleur visera à rénover et restructurer l'ensemble de nos activités avec un leitmotiv : celui d'améliorer sensiblement l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Sept activités, au regard des perspectives fortes d'évolution des besoins et des ressources du territoire, peuvent être mises en évidence :

Pour chaque activité, un référent a été désigné et une fiche chantier a été rédigée.

3.6.1. Accès aux soins pour les personnes en situation de handicap

3.6.1.1. Contexte et enjeux

Le constat partagé entre la gouvernance du centre hospitalier de Pau et les acteurs du handicap a mis en évidence une difficulté d'accès et de continuité des soins courants pour les personnes en situation de handicap pour des raisons tenant au spectre de l'offre de soins, aux pratiques professionnelles et à l'appréhension des soins par les personnes en situation de handicap ou leur entourage.

Pourtant les personnes en situation de handicap relèvent du système de santé de droit commun pour l'ensemble des soins. Mais certaines situations nécessitent une organisation spécifique notamment du fait des difficultés d'accès physique, de communication, d'une nécessité de prise en charge coordonnée entre professionnel du sanitaire, du médico-social et de l'accompagnement.

3.6.1.2. Nos ambitions

Cet accès aux soins doit être pensé et repensé avec l'opportunité que constitue la transformation de l'hôpital de Pau et son programme immobilier d'ampleur.

Nos ambitions sont de deux ordres :

1. **Améliorer l'accès aux soins aux personnes en situation de handicap** à l'hôpital de Pau
2. **Développer une culture professionnelle commune** autour du handicap

3.6.1.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A L'HOPITAL DE PAU

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre la démarche d'analyse et d'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur l'ensemble des sites de l'hôpital de Pau en lien avec les associations d'usagers et personnes qualifiées en matière de handicap

Action 2 | Intégrer dans la conception du programme immobilier des consultations externes un espace qui constituera le siège du centre départemental spécialisé d'accès aux soins somatiques des personnes en situation de handicap. Ce Centre permettra d'améliorer la couverture territoriale en dispositifs de consultations dédiés aux personnes en situation de handicap, de tous âges, pour tout type de handicap et constituera une offre de recours et d'expertise pour l'ensemble du territoire.

ENGAGEMENT 2 : DEVELOPPER UNE CULTURE PROFESSIONNELLE COMMUNE AUTOUR DU HANDICAP

Dès aujourd'hui

Action 1 | Afficher la charte Romain-Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap au sein de tous les services de l'hôpital

D'ici 2025

Action 2 | Construire une culture professionnelle commune autour du handicap en développant des actions de formation et de sensibilisation au handicap auprès des professionnels soignants et non soignants

3.6.2. Gynécologie / Obstétrique

3.6.2.1. Contexte et enjeux

Le principal projet entre 2024 et 2028 est lié au déménagement dans le nouveau pôle Mère-Enfants, dont le programme a été réalisé en groupes de travail avec des référents médicaux et paramédicaux. La priorité de notre spécialité est le maintien des activités actuelles durant la phase de travaux, notamment au sein des urgences gynéco-obstétricales et salles de naissance, tout en maintenant la sécurité des soins.
Pour autant, nous allons définir les objectifs de développement de l'activité médicale et de la situation des différents secteurs d'activité.

3.6.2.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, nos ambitions sont de :

1. **Poursuivre la démarche d'amélioration continue** afin d'assurer la sécurité et la qualité des prises en charge en gynéco-obstétrique
2. **Poursuivre l'activité d'obstétrique en niveau 3** avec développement des activités en lien
3. **Poursuivre la démarche de prévention et de promotion de la santé** au sein du pôle et au niveau territorial dans le cadre du soutien à la parentalité

3.6.2.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : POURSUIVRE LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE AFIN D'ASSURER LA SECURITE ET LA QUALITE DES PRISES EN CHARGE EN GYNECO-OBSTETRIQUE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre le suivi des tensions nocturnes aux urgences gynéco-obstétricales
Action 2| Maintenir la sécurité des soins lors de la phase travaux en zone occupée : analyse de la situation
Action 3 | Maintenir l'attention particulière concernant les admissions nocturnes (gérées par les urgences adultes, nombreux CREX), analyser dans futur bâtiment l'arrivée directe aux urgences gynéco-obstétricales
Action 4 | Poursuivre la démarche continue de la qualité : maintien des CREX par 3 mois systématiquement, RMM en fonction des situations, politique qualité, mise à jour des chartes de fonctionnement, etc.
Action 5 | Poursuivre le maintien des compétences du personnel médical et paramédical par un plan de formation priorisant les axes de formation en simulation (urgences obstétricales, HPP, réa du nouveau-né, etc.)

ENGAGEMENT 2 : POURSUIVRE L'ACTIVITE D'OBSTETRIQUE EN NIVEAU 3 AVEC DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES EN LIEN

Dès aujourd'hui

Action 1 | Suivre les tensions territoriales en lien avec les caractéristiques d'une maternité recours de niveau 3 et interagir en fonction des situations au regard du Plan Rose
Action 2 | Garantir la sécurité des urgences gynéco-obstétricales et des salles de naissance pendant la phase des travaux en lien avec une activité non programmée et au regard des impératifs d'accueil liés au type 3
Action 3 | Poursuivre le développement des activités en chirurgie gynécologique, soutenir l'activité oncologique gynécologique, poursuivre le développement de la filière endométriose tout en prenant en compte la spécificité des gynéco-obstétriciens œuvrant sur 2 pôles (Mère-Enfants et Chirurgie)
Action 4 | Poursuivre le développement des consultations hyperspécialisées et spécifiques (périnéologiques, colposcopie, endométriose, chirurgie, sexologie, douleurs périnéales, allaitement)
Action 5 | Poursuivre et développer les projets de recherche en gynéco-obstétrique
Action 6 | Poursuivre l'accueil des étudiants médicaux et paramédicaux, développer la mission universitaire

D'ici 2025

Action 1 | Poursuivre la démarche de continuité des prises en charge avec les CPP d'Oloron et d'Orthez et répondre au nouveau cahier des charges avec informatisation des urgences gynéco-obstétricales et dossier unique GHT
Action 2 | Poursuivre le développement de l'activité d'HDJ obstétricales avec analyse des moyens matériels et humains nécessaires au développement optimal
Action 3 | Poursuivre le développement des activités d'hospitalisation en obstétrique avec la mise en place des chambres Kangourou en interface avec la néonatalogie, la mise en place de la puéricultrice en maternité

D'ici 2027

Action 1 | Accompagner la mise en place efficiente du box de prélèvement aux consultations gynéco-obstétriques sur une logique des activités polaire
Action 2 | Disposer d'un dépôt de sang au regard de l'activité de maternité de niveau 3

ENGAGEMENT 3 : POURSUIVRE LA DEMARCHE DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE AU SEIN DU POLE ET AU NIVEAU TERRITORIAL DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA PARENTALITE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre la démarche de labellisation Primum Non Nocere
Action 2| Poursuivre le développement de l'activité de préparation à l'accouchement
Action 3 | Poursuivre les actions de soutien à la parentalité : ateliers Nesting en santé environnementale, ateliers portage et massage, cercle des parents, etc.
Action 4 | Poursuivre la participation au comité technique de la maison des 1000 ers jours au niveau polaire
Action 5 | Poursuivre la dynamique de collaboration avec les différents acteurs territoriaux du parcours
Action 6 | Maintenir la consultation en addictologie
Action 7 | Poursuivre l'activité du bureau d'état civil délocalisé

3.6.3. **Pédiatrie**

3.6.3.1. Contexte et enjeux

Le projet de pédiatrie a été élaboré après concertation des praticiens du service et les cadres des différents secteurs. Il tient compte de la spécificité de chaque secteur :

- Hospitalisation traditionnelle en Pédiatrie
- Hôpital de Jour
- Soins critiques comprenant l'Unité de Surveillance continue, la Réanimation néonatale et la Réanimation Pédiatrique
- Néonatologie et de Soins Intensifs de Néonatologie
- Chirurgie Pédiatrique
- Urgences Pédiatriques/ZSTCD
- Hospitalisation à domicile
- Pédiatrie en Maternité
- Consultations externes de Pédiatrie
- Maisons des Adolescents
- Unité d'Accueil des Enfants en Danger
- Smur Pédiatrique Sud Aquitain

3.6.3.2. Nos ambitions

Dans la perspective de la naissance prochaine du nouveau bâtiment du Pôle Mère Enfant, les possibilités de développement d'activités nouvelles au sein du pôle sont nombreuses mais conditionnée par une nouvelle organisation médicale et paramédicale qui se structure mais ne sera finalisée qu'après le changement des locaux. Nos ambitions sont :

1. **Développer l'ambulatoire**, via l'hospitalisation de jour, **et structurer l'hospitalisation à domicile** pédiatrique ;
2. **Favoriser l'accueil et l'accompagnement des parents et des enfants** au sein du service ;
3. **Améliorer la prise en charge** des patients ;
4. **Maintenir et développer les compétences**.

3.6.3.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : DEVELOPPER L'AMBULATOIRE, VIA L'HOSPITALISATION DE JOUR (HDJ), ET STRUCTURER L'HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD) PEDIATRIQUE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Augmenter l'activité d'hospitalisation de jour, rendue possible par l'extension des horaires de fonctionnement (doublement du capacitaire dans le nouveau bâtiment à prévoir dans le cadre d'une EME)

Action 2 | Développer l'éducation thérapeutique au sein de l'hôpital de jour (endocrino-diabétologie, pneumologie, neurologie…)

Action 3 | Participer à l'HAD avec l'inclusion d'un temps de Pédiatre et de puéricultrice

ENGAGEMENT 2 : FAVORISER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET DES ENFANTS AU SEIN DU SERVICE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Accueillir les parents 24H/24 dans les secteurs de soins critiques et Néonatologie dans les nouveaux locaux

Action 2 | Développer les soins de développement dans la prise en charge des prématurés

Action 3 | Accompagner la parentalité en pédiatrie et aux UP (allaitement, prévention de l'exposition aux écrans, ateliers …)

Action 4 | Mener une réflexion sur la création d'un poste d'éducateur ciblé sur la prévention

Action 5 | Créer une unité Kangourou en collaboration avec la Maternité

Action 6 | Impliquer l'Education Nationale dans le projet « Ecole à l'hôpital »

ENGAGEMENT 3 : AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Sécuriser les prises en charge par la mise aux normes en unité de soins critiques et Néonatologie au regard du calendrier prévu dans le décret

Action 2 | Travailler au renforcement des compétences d'orthophoniste, psychomotricienne, kinésithérapeute

Action 3 | Mener une réflexion autour de l'accueil de l'enfant jusqu'à 18 ans

Action 4 | Poursuivre le développement de l'Unité d'Accueil des Enfants en Danger

ENGAGEMENT 4 : MAINTENIR ET DEVELOPPER LES COMPETENCES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Inclure les pédiatres dans le projet de centre de simulation haute-fidélité sur l'établissement

Action 2 | Entretenir les compétences médicales et paramédicales pour le SMUR pédiatrique Sud Aquitain

Action 3 | Parfaire l'activité de chirurgie pédiatrique à vocation régionale

Action 4 | Maintenir la dynamique qualité : CREX, RMM, protocoles, groupes de travail (douleur, soins de développement)

Action 5 | Maintenir la politique de recrutement de puéricultrices formées au sein des services

Action 6 | Mettre en place des puéricultrices référentes

Action 7 | Participer et développer l'enseignement et la recherche au sein du pôle ou des services pour les externes (ECOS) les internes en formation et les paramédicaux

Action 8 | Répondre aux nécessités de formation des futurs professionnels

3.6.4. Neurologie

3.6.4.1. Contexte et enjeux

Le service de neurologie est un secteur stratégique de l'établissement d'une part du fait de la prévalence des pathologies neurologiques et neuro-vasculaires accueillies, et d'autre part du fait de son positionnement territorial. En effet, le service palois accueille l'ensemble des pathologies

neurologiques du bassin de population du Béarn et de la Soule mais également des Hautes-Pyrénées (65) au regard des difficultés importantes de fonctionnement de la neurologie tarbaise aussi bien en filière vasculaire qu'en consultation. Par ailleurs, la neurologie est l'un des maillons essentiels d'une activité stratégique pour le Centre hospitalier de Pau, à savoir l'activité de thrombectomie en neuroradiologie interventionnelle.

3.6.4.2. Nos ambitions

Dans les années à venir le service de neurologie va devoir évoluer afin d'une part de s'adapter aux enjeux à venir qu'ils soient immobiliers, territoriaux ou règlementaires tout en continuant à développer ses activités et à travailler à l'amélioration de ses prises en charge notamment dans le cadre du lien avec l'imagerie.

3.6.4.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : ADAPTER L'ACTIVITE DE NEUROLOGIE AUX ENJEUX A VENIR

Dès aujourd'hui

Action 1 | Mettre à niveau les effectifs de neurologues de manière à permettre la mise en place de la garde sur place, élément central des conditions techniques de fonctionnement des nouvelles autorisations données aux activités de neuroradiologie interventionnelle, et afin d'assurer l'ensemble des activités du service : hospitalisation complète, hospitalisation de jour, consultations, explorations fonctionnelles. Une mise à niveau des effectifs sera nécessaire pour la **mise en place de la garde** sur place qui devra remplacer l'astreinte afin de répondre aux nouvelles exigences règlementaires
Action 2 | Assurer l'adéquation des locaux avec les effectifs de neurologues à venir notamment en ce qui concerne les consultations et explorations fonctionnelles : une réflexion est à poursuivre sur la mise en œuvre de nouveaux locaux de consultations classiques mais également de salles « techniques » pour les EMG et EEC (Electromyogramme et Electroencéphalogramme).

D'ici 2025

Action 1 | Réfléchir aux modalités d'organisation de la filière avec le 65 et poursuivre dans ce cadre la réflexion sur les capacités d'hospitalisation d'UNV et d'UNVI au Centre hospitalier de Pau
Action 2 | Réfléchir à la mise en œuvre d'un projet immobilier en neurologie avec deux objectifs particuliers : améliorer le confort hôtelier (augmenter le nombre de chambres individuelles) et adapter la capacité du service aux enjeux à venir (développement de l'activité d'UNVI, mise en adéquation du nombre de lits d'UNV par rapport à l'UNVI, réflexion capacitaire en lien filière à construire avec le 65, développement de l'activité d'HDJ, création d'un plateau de consultation et d'explorations fonctionnelles…)

ENGAGEMENT 2 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE CERTAINES ACTIVITES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre et pérenniser la filière de consultation pot-AVC.
Action 2 | Travailler à un accès privilégié et facilité de la neurologie aux examens d'IRM en lien et en coopération avec l'équipe d'imagerie médicale.

3.6.5. Soins critiques

3.6.5.1. Contexte et enjeux

Le service de soins critiques du Centre hospitalier de Pau comporte 20 lits de réanimation et 5 lits d'unité de soins intensifs polyvalent. 8 lits d'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques (USIC) et 6 lits d'Unité Neuro Vasculaire Intensif (UNVI) complètent l'offre de soins critiques du CH. Sur le GHT, les lits de soins intensifs sont répartis sur le CH d'Oloron (6lits), la clinique Pau Pyrénées (18 lits) et la clinique Aressy (6lits d'USIC). La crise du COVID et la réorganisation de la filière en lien avec la

réforme des autorisations a mis en exergue le rôle de pivot du service de réanimation du Centre hospitalier de Pau dans le pilotage et l'animation de l'organisation de l'offre territoriale de soins critiques. Le service de réanimation est récemment confronté à des difficultés de recrutement médical et paramédical mettant en péril le maintien de son capacitaire pourtant indispensable car seul établissement à disposer de lits de réanimation sur le territoire. Ainsi mettre en place des actions contribuant à l'attractivité et la fidélisation des professionnels devient un enjeu pour les années à venir. Le service de réanimation est un acteur incontournable du prélèvement multiorgane et de tissus dont le dynamisme se traduit par une activité en hausse depuis plusieurs années plaçant notre établissement parmi les plus grands contributeurs hors CHU en Nouvelle Aquitaine. Le Centre hospitalier de Pau accompagne la coordination dans le déploiement du protocole Maastricht 3 qui contribuera à une augmentation du prélèvement de greffon sur notre établissement. L'équipe médico soignante de réanimation souhaite poursuivre et amplifier sa participation aux commissions, groupes de travail transdisciplinaire du Centre hospitalier de Pau (infectiologie, urgence vitale intra hospitalière, éthique, médiation) et accompagner le développement de projet d'établissement (recherche clinique, simulation en santé).

3.6.5.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, nos ambitions sont de :

1. **Développer le plateau de soins critiques du Centre hospitalier de Pau** et son rôle de pivot dans la filière soins critiques du GHT ;
2. **Renforcer l'attractivité et la fidélisation des professionnels** médicaux et paramédicaux ;
3. **Augmenter l'activité de la coordination des prélèvements** multi-organe et tissus sur le Centre hospitalier de Pau ;
4. **Poursuivre l'investissement des équipes médicales** dans les projets transversaux institutionnels.

3.6.5.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : DEVELOPPER LE PLATEAU DE SOINS CRITIQUES DU CENTRE HOSPITALIER DE PAU ET SON ROLE DE PIVOT DANS LA FILIERE SOINS CRITIQUES DU GHT

D'ici 2025

Action 1 | Créer un groupe soins critique GHT regroupant tous les services du GHT (soins critiques public et privé, USR, services d'urgences) afin d'optimiser les parcours patients, définir les niveaux de prise en charge, homogénéiser les pratiques, réaliser des Comités de Retour d'Expérience (CREX) et Revue de Morbidité Mortalité (RMM) multisite

Action 2 | Participer au Dispositif Spécifique Régional (DSR) de soins critiques sous l'égide de l'ARS Nouvelle Aquitaine

D'ici 2026

Action 1 | Accompagner projet de construction d'une extension architecturale pour installer une unité de 5 lits de réanimation (existants) associée à une zone tertiaire afin de disposer de box aux dimensions recommandées et de locaux ergonomiques

Action 2 | Augmenter le capacitaire de l'unité de soins intensifs polyvalents de 5 à 10 lits (permise par le déménagement de 5 lits de réanimation dans la nouvelle unité) afin d'anticiper la diminution de l'offre de lits de soins continus sur le territoire en lien avec la réforme des soins critiques de 2022

Action 3 | Poursuivre le rôle de référent du service de réanimation du Centre hospitalier de Pau vis-à-vis de l'USIP dérogatoire du CH d'Oloron dans le cadre de la modification de l'organisation de la filière de soins critiques entre Pau et Oloron

D'ici 2027

Action 1 | Développer une offre de formation en soins critiques pour les IDE intervenant en Unité de Soins Renforcés (USR) et en Unité de Soins Intensifs Polyvalent (USIP) dérogatoire sur le territoire

ENGAGEMENT 2 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA FIDELISATION DES PROFESSIONNELS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX

Dès aujourd'hui

Action 1 | Rédiger un livret d'accueil pour les externes et les internes et organiser des sessions d'Examen Clinique à Objectif Standardisé (ECOS) pour les externes et des séances de simulation pour les internes

Action 2 | Enrichir l'offre de simulation in situ à destination des médecins et paramédicaux

D'ici 2025

Action 1 | Structurer la période de formation de 8 semaines des nouveaux IDE du service selon les attendus du décret des soins critiques de 2022

Action 2 | Développer la politique de qualité et gestion des risques par l'organisation d'une réunion mensuelle d'analyse des pratiques CREX et RMM et s'inscrire dans le dispositif d'accréditation d'équipe de l'HAS

Action 3 | Créer une consultation multidisciplinaire post réanimation en collaboration avec les psychologues, la diététicienne et les kinésithérapeutes du service

ENGAGEMENT 3 : AUGMENTER L'ACTIVITE DE LA COORDINATION DES PRELEVEMENT MULTI ORGANE ET TISSUS SUR LE CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre les actions de sensibilisation au don des professionnels et du grand public au Centre hospitalier de Pau et sur le territoire

Action 2 | Maintenir le niveau d'activité de 2023 sur les 5 années à venir concernant le recensement des patients en état de mort encéphaliques et des prélèvements d'organe et de tissus

D'ici 2025

Action 1 | Initier les prélèvements multi-organes de type Maastricht 3 sur le Centre hospitalier de Pau

Action 2 | Intégrer la simulation dans la formation à l'abord des proches avec la création de scénario et l'intervention d'un comédien

ENGAGEMENT 4 : POURSUIVRE L'INVESTISSEMENT DES EQUIPES MEDICALES DANS LES PROJETS TRANSVERSAUX INSTITUTIONNELS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Participer à la politique du bon usage des antis infectieux, avec des référents infectiologues du service, aux réunions de concertation pluridisciplinaires hebdomadaires d'infectiologie, à la rédaction et à la mise jour des protocoles d'établissement d'antibiothérapie, à la sensibilisation semestrielle des internes au bon usage des antibiotiques, et par la participation à la Commission de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) et la commission des médicaments anti infectieux (COMAI)

Action 2 | Animer le groupe urgence vitale intra hospitalière avec la rédaction, la mise à jour des protocoles d'établissement et la revue des déclarations des évènements indésirables ayant attrait à ce sujet

Action 3 | Poursuivre la participation aux activités de recherche clinique dans le service et à l'échelle du CH au sein du département de recherche clinique

D'ici 2025

Action 1 | S'associer aux autres équipes investies dans la simulation en santé au Centre hospitalier de Pau et dans le GHT pour proposer des formations multidisciplinaires et construire un projet de centre de simulation en santé au Centre hospitalier de Pau ouvert sur le territoire et en extra hospitalier

Action 2 | Investir l'expérience de l'équipe de réanimation dans les domaines de l'éthique et la communication par la participation aux actions de l'ERET et aux dispositifs de médiation du Centre hospitalier de Pau

3.6.6. Médecine du sport

3.6.6.1. Contexte et enjeux

L'activité de médecine du sport a été créée en 2022 au CH de Pau. Depuis sa création, le bilan est positif : l'offre médicale répond aux attentes des patients et des médecins libéraux ou hospitaliers. L'équilibre médico-économique est acquis : en quelques mois les objectifs attendus à 2 ans ont été atteints.

Toutefois, l'offre reste limitée, car le versent « Physiologie du Sport » et Sport Santé doit encore être développé, au bénéfice d'une médecine plus locomotrice et ostéo-articulaire (moyens immobiliers et humains).

3.6.6.2. Nos ambitions

L'ambition du service est d'une part de poursuivre l'incrémentation qualitative et quantitative de l'offre de soin en médecine du sport ostéo-articulaire et d'autre part de proposer aux patients le développement d'un autre versant de la médecine du sport en proposant notamment aux patients un programme d'activité physique adaptée (APA) au CH de Pau, à la demande des médecins hospitaliers référents et en coordination avec eux, notamment pour les patients atteints de pathologies chroniques.

3.6.6.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE SOIN ACTUELLE EN MEDECINE DU SPORT

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre le développement des consultations et des actes techniques (consultations spécialisées, filière post-urgence, mesure de pressions des loges à l'effort, ...)

Action 2 | Développer des actions de communication autour de l'identisation de la médecine et de la chirurgie du sport au CH de Pau

ENGAGEMENT 2 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ET L'ACTIVITÉ LIÉE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

D'ici 2025

Action 1 : Développer les prises en charge spécifiques aux sportifs de haut niveau (épreuve d'effort, VO2…)

ENGAGEMENT 3 : OBTENIR LA LABELISATION ARS « MAISON SPORT-SANTÉ » ET PROPOSER AUX PATIENTS UN PROGRAMME D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA) EN SPORT-SANTÉ

Dès aujourd'hui

Action 1 | Mieux communiquer sur la possibilité de prescrire du « sport sur ordonnance » auprès de la communauté hospitalière

D'ici 2026-2027

Action 2 | Déposer un dossier de labélisation « Maison Sport-santé »

Action 3 | Réaliser une étude médico-économique pour lancer le projet d'activité physique adapté intra-muros

3.6.7. Santé publique

3.6.7.1. Contexte et enjeux

La vaccination, la prise en charge des personnes précaires ou encore le dépistage de certaines maladies notamment infectieuses sont autant d'enjeux de santé publique majeurs que le CH de Pau souhaite mettre en avant et développer dans les années à venir dans une logique de prévention toujours plus affirmée par les pouvoirs publics.

Au CH de Pau, la santé publique regroupe les services suivants :

- La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) propose consultations médico-sociales destinées aux personnes en situation de précarité, sans couverture sociale ou aux personnes renonçant aux soins. Depuis 2020 la PASS développe une prise en charge hors les murs dans la logique du "aller vers". La PASS ne se substitue pas au premier recours et à la médecine de ville. Le territoire compte plusieurs CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile) et une population d'une grande précarité : la PASS permet des prises en soins de pathologies chroniques souvent sévères et évite leurs décompensations ainsi que des passages aux urgences et des hospitalisations inappropriées.
- Le CAMI : (Consultations Ambulatoires des Maladies Infectieuses) a pour objectifs majeurs de dépister précocement, traiter précocement, favoriser l'observance, optimiser la qualité de vie des patients vivant avec le VIH (PVVIH) et diminuer les nouvelles contaminations en associant les différentes stratégies validées scientifiquement de prévention de la transmission.
- Le Centre de Vaccination : la récente crise sanitaire a mis en évidence que la vaccination reste le moyen de protection le plus efficace pour lutter contre les maladies infectieuses en limitant les risques de diffusion de l'agent pathogène et les formes graves de maladie. C'est en ce sens que le centre de vaccination gratuit du CH de Pau s'évertue depuis plusieurs années à intervenir au plus près des usagers vulnérables afin de prévenir l'apparition de maladie et de les aider à réintégrer un parcours de santé. Ce besoin est d'autant plus marqué auprès des publics en situation de précarité et/ou éloignés du soin. Une consultation dédiée aux patients immunodéprimés est également proposée.
- Le CLAT (Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse) propose au CH de Pau et hors les murs, un dépistage systématique autour des cas de tuberculose, auprès des populations vulnérables (personnes éloignées du soins, détenus, précaires, migrants...) et un suivi des patients atteints de tuberculose maladie et d'infection tuberculeuse latente. Le CLAT propose aussi des activités de vaccination BCG, des bilans de prévention des populations éloignées des soins, une aide au sevrage tabagique des patients suivis au CLAT, et des activités de sensibilisation et de formation des professionnels. Le CLAT du CH de Pau est le CLAT principal de la coordination des CLAT Sud Aquitaine (Bayonne, Mont de Marsan, Dax, Agen).

3.6.7.2. Nos ambitions

L'ambition première des services concernés est de mener à bien le projet de création d'un pôle de santé publique visant à mieux coordonner les actions, projets et activités des différentes unités qui travaillent d'ores et déjà en lien direct.

Résolument tournées vers l'extérieur toutes les unités souhaitent également poursuivre le développement des actions en hors les murs dans une logique du « aller vers » que ce soit vers les établissements de santé du GHT, les partenaires institutionnels locaux ou encore les associations partenaires.
Enfin, de nombreux projets de développement de nouvelles activités sont à l'étude dans une logique de prévention et de dépistage notamment.

3.6.7.3. Nos actions

ENGAGEMENT 1 : CREER UN POLE DE SANTE PUBLIQUE

Dès aujourd'hui
Action 1 | Renforcer la coordination entre les services du pole et la cohérence dans le parcours de soins des patients communs aux services de santé publique
Action 2 | Développer des actions communes : consultations pluridisciplinaires, staffs et encadrement commun etc.

D'ici 2026-2027
Action 3 | Adapter les locaux aux spécificités des activités proposées dans le cadre du schéma directeur immobilier

ENGAGEMENT 2 : DEVELOPPER LES ACTIVITES HORS LES MURS ET LE « ALLER VERS »

Dès aujourd'hui
Action 1 | Réfléchir à la création d'une Equipe Mobile Santé Précarité permettant de développer les liens et la coordination entre les différents acteurs du territoire (établissements, associations…)

D'ici 2025
Action 2 | Elargir la couverture vaccinale de tous les publics en développant le « aller vers » avec une spécificité pour les immunodéprimés et les publics précaires, en intensifiant les consultations déportées et en élargissant les campagnes de vaccination à destination des jeunes (collège ou en situation de handicap)
Action 3 | Poursuivre le développement du dépistage mobile au CLAT : radio mobile, partenariats avec des structures extérieures (établissements de santé du GHT et autres partenaires). Pérenniser la place du CLAT de PAU comme CLAT de référence et de coordination pour le Sud de l'Aquitaine.
Action 4 | Développer des activités de consultations de la PASS au sein des trois CADA de Pau

ENGAGEMENT 3 : DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITES NOTAMMENT DE PREVENTION ET DE DEPISTAGE

D'ici 2025
Action 1 | Développer les activités liées à des prises en charge spécifiques des publics précaires : à destination des parturientes (en insistant sur le pré et post-partum) ou en lien avec les soins bucco-dentaires (adultes et enfants)
Action 2 | Développement des consultations médico-sociales pour les personnes non francophones précaires en demande d'asile, avec couverture sociale effective.
Action 3 | Développer la prise en charge globale des patients atteints du VIH : prise en charge précoce, soutien psychologique, programme d'éducation thérapeutique, accès à de nouveaux traitements, dépistage et prise en charge précoce des comorbidités et addictions

D’ici 2026

Action 4 | Permettre le développement d’u « CEGGID hospitalier » permettant de garantir le lien avec les services de santé publique dans le cadre de découverte de pathologies et de développer les activités d'information, prévention et dépistage des IST dans la population générale et dans les populations à risque

Action 5 | Créer un centre de vaccination international

4. Plusieurs volets transverses pour soutenir les engagements

Plusieurs ambitions transverses viennent soutenir nos engagements du projet médico-soignant.

4.1. Volet management et gouvernance

Le volet management et gouvernance a été élaboré à partir du bilan du projet d'établissement 2019-2023, et grâce à un groupe de travail pluri-professionnel, représentatif des métiers du Centre hospitalier de Pau, qui a permis d'établir le diagnostic, nos ambitions et nos actions.

4.1.1. Contexte et enjeux

Le fonctionnement par pôle est aujourd'hui peu cadré, menant à des dynamiques de fonctionnement hétérogènes en fonction des pôles : certains pôles connaissent une collaboration directeur/chef de pôle/cadre supérieur efficace, d'autres nécessitent une organisation mieux définie. Le cadre général de fonctionnement et les bonnes pratiques partagées au sein du Centre Hospitalier manquent.
Les pôles et services fonctionnent aujourd'hui par projet, sans construction d'une vision globale par pôle, commune et partagée à moyen/long terme.

Les rôles, responsabilités et périmètres d'actions des pôles et de ses acteurs ne sont pas clairement définis, et nécessitent aujourd'hui d'être clarifiés. Le portage des projets est souvent réalisé par les chefs des services, sans validation systématique en amont avec le trio responsable du pôle (Chef, Cadre et Directeur de pôle). Le projet est concerté en Directoire avant toute signature du contrat de service par le Directeur, le Président de la CME, le chef de pôle et le chef de service. Par ailleurs, le dialogue entre la direction et les pôles peut être amélioré et les délégations de gestion mises en œuvre.

4.1.2. Nos ambitions

A la lumière de ces constats, le Centre hospitalier de Pau a identifié quatre engagements pour améliorer la gouvernance et le management dans les prochaines années :

1. **Définir une charte de fonctionnement des pôles**
2. **Redéfinir les responsabilités du trio de pôle**
3. **Organiser la délégation de gestion aux pôles**
4. **Remettre en place le dialogue de gestion**

4.1.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : DEFINIR UNE CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES POLES

D'ici 2025

Action 1 | Définir le périmètre d'action du pôle : priorisation des projets, gestion des remplacements, formations, etc.
Action 2 | Construire les processus de décision et de gestion au sein des pôles
Action 3 | Proposer un cadre et des bonnes pratiques de gouvernance des pôles pour faciliter la prise de décision et favoriser le dialogue intra-pôle : objectifs des réunions, fréquence, participants, modalités de partage d'informations, etc.

ENGAGEMENT 2 : REDEFINIR LES RESPONSABILITES DU TRIO DE POLE

D'ici 2025

Action 1 | Formaliser les responsabilités du trio de pôle (chef de pôle, cadre de pôle et directeur référent) en élaborant des fiches de mission qui définissent les missions, objectifs, et moyens

Action 2 | Proposer les formations adéquates pour permettre au trio de pôle de prendre en charge ses nouvelles responsabilités

ENGAGEMENT 3 : ORGANISER LA DELEGATION DE GESTION AUX POLES

D'ici 2027

Action 1 | Proposer aux pôles de gérer de manière autonome un budget délégué notamment sur les sujets de formations du personnel, des remplacements, et des petits investissements

ENGAGEMENT 4 : REMETTRE EN PLACE LE DIALOGUE DE GESTION

D'ici 2025

Action 1 | Organiser des réunions de dialogue de gestion annuelles pour piloter la performance des pôles, définir la stratégie et les projets à lancer

4.2. Volet relations usagers

4.2.1. Contexte et enjeux

Par sa démarche institutionnelle, le Centre hospitalier de Pau s'engage à placer le patient, les usagers au cœur de ses préoccupations. Dans cette optique, le volet dédié aux usagers constitue l'un des piliers essentiels du projet d'établissement. Il vise à renforcer le dialogue, à améliorer l'accueil, et à donner aux patients une plus grande lisibilité sur leurs droits. Il s'inscrit dans une démarche de démocratie sanitaire visant à promouvoir la santé et le bien-être de chaque individu au sein de notre établissement.

Il a été rédigé en étroite collaboration avec les représentants des usagers qui apportent une vision primordiale en tant qu'acteur du système de santé, à partir du bilan du précédent projet d'établissement et des ambitions communes de l'établissement.

L'engagement du projet des usagers marque la volonté de travailler collectivement à l'amélioration continue de la qualité et du parcours de soins du patient et repose sur les valeurs et les droits fondamentaux des usagers partagés par l'ensemble des professionnels hospitaliers.

4.2.2. Nos ambitions

Pour ce projet d'établissement, nos ambitions sont :

1. **Améliorer l'accessibilité au Centre hospitalier de Pau**
2. **Renforcer la visibilité des représentants des usagers et de leurs missions**
3. **Développer la politique de médiation**
4. **Renforcer la communication avec les associations partenaires**
5. **Développer l'usage du numérique auprès des usagers**
6. **Associer les proches et les aidants au projet de soins du patient**
7. **Favoriser les retours d'expérience patients**

4.2.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE AU CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Dès aujourd'hui

Action 1 | Améliorer la signalétique extérieure/intérieure de l'établissement
Action 2 | Améliorer le stationnement autour de l'établissement

ENGAGEMENT 2 : RENFORCER LA VISIBILITE DES REPRESENTANTS DES USAGERS ET DE LEURS MISSIONS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Développer la communication autour du salon des usagers et du rôle et missions des représentants des usagers (Site Internet, dossier de presse, réseaux sociaux)
Action 2 | Renforcer les liens entre les usagers et les différents services de l'établissements (administratifs, services sociaux, patrimoine, bibliothèque, etc.)

ENGAGEMENT 3 : DEVELOPPER LA POLITIQUE DE MEDIATION

Dès aujourd'hui

Action 1 | Harmoniser les pratiques de la médiation au Centre hospitalier de Pau par la mise en place d'outils (plaquettes informatives, consentements à la médiation, trames de comptes-rendus, etc.)

Action 2 | Développer l'offre de formation à la médiation

ENGAGEMENT 4 : RENFORCER LA COMMUNICATION AVEC LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Prévoir une réunion inter associative autour de la démocratie en santé en établissement de santé

Action 2 | Transmettre les informations vers les associations partenaires pour la prise en charge de la famille

ENGAGEMENT 5 : DEVELOPPER L'USAGE DU NUMERIQUE AUPRES DES USAGERS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Mettre en place des actions d'informations et sensibilisation auprès des usagers et professionnels de santé pour l'usage de Mon Espace Santé en partenariat avec la Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM), les représentants des usagers et les associations.

ENGAGEMENT 6 : ASSOCIER LES PROCHES ET LES AIDANTS AU PROJET DE SOINS DU PATIENT

Dès aujourd'hui

Action 1 | Promouvoir et communiquer sur le rôle de personne de confiance

Action 2 | Mettre en place un politique de partenariat usagers / professionnels et intégrer les aidants à l'organisation des parcours de soins et de santé

ENGAGEMENT 7 : FAVORISER LES RETOURS D'EXPERIENCE PATIENTS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Renforcer les liens avec les représentants des usagers ou les patients experts

Action 2 | Collecter les retours d'expérience des usagers pour identifier les axes d'amélioration de la prise en charge (transmettre le livret d'accueil, donner des questionnaires de satisfaction, etc.)

ENGAGEMENT 8 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU COMITE DES USAGERS DU GHT

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre du Comité des Usagers du GHT

4.3. Volet social

Le bilan du projet social 2019-2023 a été présenté en comité social d'établissement (CSE) le 29 juin 2023. Ce bilan a servi de point de départ à la réflexion sur le nouveau projet social, une partie des actions étant reportée ou poursuivie. Néanmoins, le Centre hospitalier de Pau a la volonté de prendre en compte les évolutions et les conséquences de la crise sanitaire qui a fortement impacté l'hôpital, pour construire un nouveau projet adapté aux réalités et préoccupations actuelles.

La méthodologie d'élaboration de ce volet social et d'identification des engagements et chantiers est participative et pluri-professionnelle associant plusieurs acteurs de l'établissement. Plusieurs réunions et groupes de travail ont permis la rédaction de ce volet :

- Le groupe de travail ressources humaines s'est réuni à trois reprises en mai 2023. Un groupe de travail s'est réuni le 8 juin 2023 sur le développement des compétences et actions de formations initiales et continues, en présence de la Direction des Instituts et de la responsable formation.
- Une réunion de travail avec la Direction des Affaires Médicales a été organisée le 19 juillet 2023.
- Un groupe de travail réunissant les représentants de la Direction des Ressources Humaines et les cadres supérieurs de santé s'est réuni le 1er septembre 2023 pour identifier des actions à intégrer à ce volet social.
- Un groupe de travail réunissant les représentants de la Direction des Ressources Humaines et les représentants des organisations syndicales élus s'est réuni à trois reprises entre septembre et octobre 2023.

Le projet social s'est également nourri des réflexions en miroir menées sur le projet médical et de soins, notamment dans l'axe traitant de l'attractivité et de la fidélisation. Le projet social sera soumis pour avis au CSE dans sa formation plénière avec l'ensemble des différents volets du projet d'établissement.

4.3.1. **Contexte et enjeux**

Le projet social 2019-2023 avait pour ambition de renforcer et moderniser le dialogue social, consolider le management des ressources humaines autour des l'accompagnement des carrières, améliorer la gestion des emplois, compétences et qualifications notamment par la mise en place d'un outil de gestion, développer la culture de prévention des risques professionnels, améliorer la qualité de vie au travail et engager la promotion de la santé auprès des personnels autour des enjeux de santé publique. Si certains axes du précédent projet sont repris dans ce nouveau projet, le Centre hospitalier de Pau souhaite désormais au regard du contexte national et local et de la volonté du corps médical, de la Direction et des représentants du personnel, s'engager fortement dans des actions d'attractivité et de fidélisation en lien avec l'axe 1 du projet médico-soignant.

En effet, le Centre hospitalier de Pau a connu une période de tension sur le recrutement de professionnels sur des métiers identifiés tels que les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, et les aides-soignants. Le recours à l'intérim s'est développé alors même qu'il était quasi inexistant avant la crise sanitaire. La volonté du Centre hospitalier de Pau est de revenir à un fonctionnement dans lequel l'intérim ne doit être qu'une ultime solution car il n'est pas toujours facteur d'une prise en charge de qualité dans la continuité. Pour le Centre hospitalier de Pau, il apparaît indispensable de développer « la marque employeur » c'est-à-dire l'ensemble des stratégies concernant l'attractivité de l'établissement en tant qu'employeur, puisqu'aujourd'hui, la majorité des candidats se renseignent sur l'établissement avant de se positionner sur une offre d'emploi ou d'adresser une candidature spontanée. L'image de l'établissement doit donc contribuer à le rendre attractif et donner envie aux futurs collaborateurs d'y travailler et aux collaborateurs déjà présents d'y rester. La phase d'accueil et d'intégration des professionnels doit également être repensée de manière moderne et dynamique afin de permettre aux nouveaux recrutés de s'approprier rapidement les valeurs et les projets de l'établissement.

En ce qui concerne la fidélisation des professionnels présents, la visibilité et la sécurisation du parcours professionnel, la perspective de formation et d'évolution, sont des facteurs de bien-être au travail susceptibles de faire naitre une volonté de s'engager à long terme. Face à une individualisation qui semble croissante et un délitement du sentiment d'appartenance, le Centre hospitalier de Pau souhaite dynamiser la participation à une œuvre commune afin de promouvoir et renforcer un esprit hospitalier. Par ailleurs, les bonnes pratiques de management sont un facteur essentiel de fidélisation que nous souhaitons renforcer.

Le Centre hospitalier de Pau souhaite s'engager dans un dialogue social de qualité et transparent. Les bases de ce dialogue sont l'écoute et les échanges et doivent permettre de résoudre les problèmes dans la collaboration, de trouver des compromis sur l'organisation en fonction des moyens. Partant du constat qu'un dialogue de qualité n'est possible que grâce à l'engagement réciproque des acteurs en présence (Direction et Organisations représentatives du personnel), il apparait indispensable de clarifier et de formaliser les objectifs et règles de fonctionnement de ce dialogue social et l'engagement des parties et de les afficher sous forme de Charte. Le Centre hospitalier de Pau affiche son ambition de renforcer la collaboration en associant les représentants syndicaux aux différents groupes de travail thématiques, en amont des instances afin de leur permettre d'exprimer leur position et de proposer des organisations et de recentrer les échanges en instances représentatives du personnel sur les avis attendus.

En tant qu'acteur économique et social incontournable du territoire, le Centre hospitalier de Pau entend conforter et renforcer les bases de sa responsabilité sociale et sociétale d'établissement. Il souhaite adopter une démarche responsable dans l'usage de ses ressources environnementales, financières ou humaines. Par son projet d'Établissement, le Centre hospitalier de Pau, affiche son engagement dans des missions à responsabilité sociale avec une priorité forte donnée à l'égalité professionnelle / la démarche handicap / la mobilité durable. En outre, prendre soin de la santé des professionnels contribue à leur bien-être et participe donc à la fidélisation mais également à l'attractivité, sans oublier la contribution à la prévention de l'absentéisme, souci constant des directions des ressources humaines et des soins.

Le Centre hospitalier de Pau s'inscrit déjà dans une démarche pérenne de repérage et traitement des risques professionnels avec un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels mis à jour annuellement et qui donne lieu à un plan d'actions. Néanmoins, le bilan du projet social précédent analysé avec les représentants du personnel a permis de mettre en évidence leurs attentes en termes d'amélioration dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la qualité de vie et des conditions de travail. La sécurité des professionnels, un des enjeux de la prévention des risques professionnels, devient un sujet de préoccupation croissant y compris au plan national. Plusieurs services ou représentants du personnel ont attiré l'attention de la Direction par des fiches de déclarations d'évènements indésirables ou des observations lors de réunions des instances représentatives du personnel. Ce sentiment d'insécurité résulte de certains locaux, de patients ou usagers de plus en plus agressifs, de situations de violence ou conflits de plus en plus fréquentes entre professionnels, de la situation de tension des urgences sur un plan territorial. Le Centre hospitalier de Pau souhaite donc s'engager dans une démarche de prévention des risques d'insécurité pour permettre aux professionnels un exercice le plus serein possible.

4.3.2. **Nos ambitions**

Nos ambitions pour ce projet d'établissement 2024-2028 sont :

1. **Développer l'attractivité du Centre hospitalier de Pau et fidéliser les professionnels ;**
2. **Garantir un dialogue social de qualité ;**
3. **S'engager dans une démarche de responsabilité sociale ;**
4. **Ancrer durablement la prévention des risques professionnels** et agir pour la promotion de la santé des professionnels.

4.3.3. **Nos actions**

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU CENTRE HOSPITALIER DE PAU ET FIDELISER LES PROFESSIONNELS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Sécuriser les carrières pour recruter et fidéliser, en affinant la politique contractuelle et de signature de Contrat à Durée Indéterminée et en rédigeant une politique de titularisation pour les professionnels

Action 2 | Développer des nouveaux modes de communication « ressources humaines », en organisant un forum interne Ressources Humaines chaque année en lien avec les directions de l'hôpital et des partenaires, en améliorant l'intranet Ressources humaines, en dématérialisant certains documents et en renforçant les échanges par courriel

Action 3 | Augmenter le nombre de stagiaires des instituts de Pau accueillis dans les services hospitaliers dès la première année, et faire vivre la politique d'apprentissage en développant les recrutements d'apprentis et alternants

D'ici 2025

Action 1 | Prévoir un parcours d'intégration structuré pour les nouveaux recrutés, en améliorant la journée d'accueil, en sensibilisant les cadres de proximité soignants et non soignants à l'accueil des nouveaux recrutés, en mettant en place le tutorat ou le parrainage, et en encourageant les projets d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants dans le cadre de l'engagement collectif

Action 2 | Structurer un parcours professionnel d'accès aux fonctions d'encadrement en formalisant une procédure d'accès à la fonction de cadre au Centre hospitalier de Pau avec l'identification des compétences à acquérir et les formations à suivre, et en organisant des conférences thématiques interactives à destination de l'encadrement

Action 3 | Formaliser les modalités de valorisation et mettre en œuvre l'engagement collectif au Centre hospitalier de Pau, en communiquant sur les démarches et les projets d'engagement collectifs, en encourageant et en les récompensant

Action 4 | Attirer et fidéliser en renforçant la communication sur les actions sociales et l'accès aux œuvres sociales et aux activités culturelles, en développant le partenariat avec le Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS), en renforçant et en communiquant sur l'accompagnement des professionnels en poste dans l'accès au logement, en développant les aides à la parentalité (crèches, gardes alternatives, etc.) et intégrant l'association sportive aux communications RH

Action 5 | Maintenir dans l'emploi et recruter des professionnels en situation de handicap en renforçant la communication sur les actions en faveur de professionnels en situation de handicap, en favorisant mobilité interne ou externe des personnels ayant des restrictions en lien avec leur santé ou leur handicap

Action 6 | Accompagner la mobilité interne comme facteur de fidélisation en poursuivant la démarche de gestion prévisionnelle des métiers et compétences (GPMC), en favorisant la mobilité verticale, en améliorant la visibilité sur les métiers en tension et en accompagnant les reconversions professionnelles

D'ici 2027

Action 1 | Accompagner les recrutements par un accès simplifié au logement (provisoire ou non) pour les nouveaux recrutés ou les professionnels en mission temporaire (partenariats à développer, informations à donner)

Action 2 | Promouvoir et valoriser en interne les métiers du Centre hospitalier de Pau pour fidéliser les professionnels, en valorisant les compétences et l'engagement, en construisant et formalisant les parcours professionnels et leurs formations, en construisant une cartographie des compétences et en développant l'immersion professionnelle dans les services

ENGAGEMENT 2 : GARANTIR UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITE

D'ici 2025

Action 1 | Formaliser une Charte d'engagement en faveur d'un dialogue social de qualité précisant les engagements réciproques des acteurs du dialogue social Direction des Ressources Humaines / Direction des Soins et représentants du personnel pour favoriser le dialogue social

Action 2 | Favoriser la déclaration d'intention de grève des professionnels en amont et l'organisation en anticipation des services pour limiter les assignations et favoriser le droit de grève dans le respect de la continuité de service, le suivi des actions de grève et des taux de participation

Action 3 | Associer les représentants du personnel aux enquêtes de satisfaction ou évaluations destinées aux professionnels et relatives aux conditions de travail

Action 4 | Mettre à disposition des organisations des outils et moyens adaptés pour mener leur action et améliorer la qualité des échanges, en veillant à la qualité et la cohérence des éléments chiffrés transmis, et en créant un espace dédié aux organisations syndicales dans l'intranet du Centre hospitalier de Pau

ENGAGEMENT 3 : S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIALE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Finaliser et faire vivre le plan mobilité de l'établissement, en accompagnant les professionnels dans la diminution de l'impact de leur temps de trajet, en encourageant l'utilisation des transports en commun, les mobilités douces ou le covoiturage pour les déplacements domicile / travail

Action 2 | Formaliser et promouvoir une politique déclinée en plan d'égalité hommes femmes / égalité professionnelle (progresser dans l'accès pour les femmes à des postes à responsabilité et favoriser l'équité dans la continuité de carrière et l'égalité de rémunération)

Action 3 | Faire du Centre hospitalier de Pau un établissement inclusif et exemplaire, en poursuivant les démarches et plans d'actions pour les personnes en situation de handicap et leur maintien dans l'emploi, proposer des missions de services civiques, développer les partenariats avec le monde associatif notamment autour de l'insertion professionnelle

Action 4 | S'engager en faveur d'un comportement éthique et respectueux des droits de l'homme en poursuivant les actions de lutte contre la violence des usagers envers les professionnels, et en proposant un plan de lutte contre les situations de conflits, de violence, de harcèlement entre professionnels (charte, plan d'actions, sensibilisation par des formations, etc.)

D'ici 2025

Action 1 | Promouvoir le management participatif pour offrir l'opportunité de participer à l'organisation de l'établissement et à ses orientations stratégiques

Action 2 | Tendre vers le zéro papier en gestion des ressources humaines : dématérialiser les bulletins de paie, les formulaires ressources humaines, renforcer les échanges par courriel

Action 3 | Agir pour la promotion de la santé des professionnels et promouvant le sport et l'activité physique, en partenariat avec l'association sportive, poursuivre et pérenniser le partenariat avec la MGEN pour la promotion du bien être psychologique et poursuivre la démarche hôpital sans tabac

ENGAGEMENT 4 : ANCRER DURABLEMENT LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET AGIR POUR LA PROMOTION DE LA SANTE DES PROFESSIONNELS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Identifier, prévenir et traiter les risques professionnels en poursuivant la mise à jour annuelle du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et de son plan d'actions (PAPRIPACT), les actions du référent Masseur-kinésithérapeute TMS (troubles

musculosquelettiques), l'analyse des accidents du travail et en développant des actions de formation ou sensibilisation à la prévention des risques professionnels
Action 2 | Partager les conclusions du baromètre social et formaliser un plan d'actions
Action 3 | Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail en poursuivant les travaux des groupes de travail existants (prévention, qualité de vie, conditions de travail, etc.), en améliorant le quotidien des professionnels dans l'articulation avec la vie personnelle (conciergerie, dispositif de garde, etc.), en poursuivant les partenariats avec les acteurs extérieurs

D'ici 2025

Action 1 | Améliorer les espaces de discussion dans les services pour favoriser le dialogue professionnel et contribuer au partage des savoirs, expériences ainsi qu'à l'efficience des organisations de travail, et organiser des actions de formation pour accompagner ces équipes dans la mise en œuvre des espaces de discussion
Action 2 | Développer des actions de promotion de la santé pour les professionnels tels que les campagnes d'incitation à la vaccination (grippe, rougeole, tuberculose), les campagnes nationales de prévention et de promotion de la santé sur le sommeil ou la nutrition, et conduire une campagne de sensibilisation sur les pratiques addictives

D'ici 2027

Action 1 | Proposer un village prévention à la fois sur la dimension des risques professionnels et de la promotion de la santé

4.4. Volet psychologie

A l'été 2023, le collège des psychologues a finalisé par un bilan le projet de psychologie 2019-2023. Ce bilan a servi de point de départ à la réflexion sur le nouveau projet de psychologie, une partie des actions étant reportées ou poursuivies.
Le projet de psychologie est en lien direct avec le volet médico-soignant et le volet social du projet d'établissement. Cette dimension psychologique du projet d'établissement recouvre à la fois l'implication des psychologues dans le parcours de soins des patients et de leur entourage, l'organisation de la profession, ainsi que la reconnaissance des professionnels dans l'exercice de leurs fonctions.
La méthodologie d'élaboration de ce volet psychologique et d'identification des engagements et chantiers est participative et pluriprofessionnelle.

4.4.1. Contexte et enjeux

En 2021, le collège des psychologues a été constitué et des référents ont été désignés. L'objectif est de pouvoir poursuivre l'activité du collège. La représentation des psychologues est assurée au sein des instances CSIRMT, aux réunions d'encadrement, et au sein du comité éthique. Le collège souhaite s'inscrire dans l'activité des pôles et services, en participant aux réunions de pôles et de services, ainsi qu'à d'autres réunions institutionnelles où l'éclairage du psychologue peut être constructif.

L'amélioration de l'accueil des usagers est au cœur des préoccupations pour ce projet d'établissement. Il conviendra donc de garantir les conditions d'accueil optimales pour les usagers dans les normes actuelles (confidentialité, aération, accessibilité pour les personnes en situation de handicap).

4.4.2. Nos ambitions

Nos ambitions pour ce projet d'établissement 2024-2028 sont :

1. **Garantir la prise en compte des aspects psychologiques du patient** tout au long du parcours de soins ;
2. **Favoriser la formation, la recherche et structurer l'organisation de la psychologie** au sein du Centre hospitalier de Pau ;
3. **Asseoir la place du psychologue au niveau institutionnel** ;
4. **Renforcer l'implication des psychologues** sur les sujets RH.

4.4.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : GARANTIR LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS PSYCHOLOGIQUES DU PATIENT TOUT AU LONG DU PARCOURS DE SOINS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Améliorer la continuité du soin psychique en assurant la poursuite du suivi psychologique hors service initial de la prise en charge en intra et en extrahospitalier.

D'ici 2025

Action 1 | Favoriser l'accès au psychologue pour le patient et son entourage en créant une plaquette reprenant les missions des psychologues par service et en la diffusant par la Gestion Documentaire, l'intranet du Centre hospitalier de Pau et le site internet
Action 2 | Adapter l'accès au soin psychique par service en rendant compte de l'enquête réalisée auprès des services avec un soutien des équipes à l'élaboration de projets.

Action 3 | Renforcer les liens avec les psychologues extérieurs pour assurer une continuité du soin psychique en articulant nos interventions avec celles des psychologues du CH des Pyrénées intervenant au Centre hospitalier de Pau, et en créant des liens avec les acteurs de villes (centres médico-psychologiques, libéraux, etc.)
Action 4 | Proposer une rencontre annuelle avec les psychologues extérieurs (libéraux, associations, centres médico-psychologiques, etc.)

ENGAGEMENT 2 : FAVORISER LA FORMATION, LA RECHERCHE ET STRUCTURER L'ORGANISATION DE LA PSYCHOLOGIE AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Dès aujourd'hui

Action 1 | Améliorer la formation des psychologues, en menant une veille sur les formations disponibles, notamment les formations collectives
Action 2 | Consolider les outils et le matériel nécessaires à la pratique des psychologues (matériel, livres, abonnements à des revues), et engager une réflexion sur les commandes d'outils, en lien avec la direction des achats et de la logistique.
Action 3 | Améliorer l'accompagnement des étudiants, en offrant notamment plus de disponibilités pour les stagiaires et en les accompagnant dans leurs projets de recherche

D'ici 2025

Action 1 | Perfectionner l'organisation du collège des psychologues en proposant des ordres de jour de réunions et établir des temps de travail sur des chantiers spécifiques
Action 2 | Participer à des actions de formation, recherche et d'écriture, en proposant l'organisation de journées d'études (par exemple en gérontologie, soins palliatifs, etc.), et en participant à des groupes de travail thématiques intra et extra hospitalier

ENGAGEMENT 3 : ASSEOIR LA PLACE DU PSYCHOLOGUE AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Dès aujourd'hui

Action 1 | Améliorer la participation des psychologues aux réunions institutionnelles (Comité de Lutte contre la Douleur, réunions de pôles, projets du GHT, etc.)
Action 2 | Finaliser le travail d'élaboration des fiches de poste spécifiques aux services référents.
Action 3 | Rédiger une procédure détaillée sur les modalités associées au temps Formation Information Recherche (modalités de prise en charge, remboursements et ordre de mission…)

D'ici 2025

Action 1 | Reconduire l'existence du collège des psychologues au sein de l'établissement, avec une nouvelle élection de ses représentants, en lien avec la Direction des Ressources Humaines.

ENGAGEMENT 4 : RENFORCER L'IMPLICATION DES PSYCHOLOGUES SUR LES SUJETS RH

Dès aujourd'hui

Action 1 | Asseoir le rôle des psychologues dans les procédures de recrutements de psychologues
Action 2 | Améliorer des conditions d'exercice des psychologues en adéquation avec les besoins de la profession.

D'ici 2025

Action 1 | Mener une réflexion avec la Direction des Ressources Humaines autour de la gestion statutaire des psychologues

Action 2 | Harmoniser le recrutement avec une procédure construite en lien avec les responsables médicaux, paramédicaux et la DRH

4.5. Volet éco-responsable

L'élaboration du projet de développement durable a débuté par une phase d'état des lieux et de planification pour engager l'établissement dans sa transition écologique. Cette phase a permis d'élaborer un premier plan pluriannuel d'actions reposant sur des engagements déclinés en chantiers et en actions, avec des objectifs tels que la sensibilisation et la formation de l'ensemble du personnel aux enjeux du développement durable, la réduction de l'empreinte carbone, l'optimisation des consommations énergétiques, l'amélioration de la gestion des déchets, le développement des achats durables, l'augmentation de la part des énergies renouvelables et récupérables, la promotion des mobilités durables, ou encore la poursuite d'une alimentation saine et durable. Ce plan a vocation à être enrichi et à évoluer chaque année.

Pour définir et mettre en œuvre la politique de développement durable, une direction du développement durable a été créé en janvier 2024. Cette direction s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels médicaux, paramédicaux, de responsables et d'agents des services administratifs, logistiques, techniques et informatiques. Pour aborder chaque aspect spécifique du développement durable de manière efficace, l'équipe pluridisciplinaire comprend six groupes de travail distincts. Chacun de ces groupes se concentre sur une thématique particulière du développement durable (énergie et eau, gestion des déchets, alimentation durable et responsable, mobilités durables, achats durables et impact environnemental du Numérique). Le pilier social du développement durable est intégré dans le projet social de l'établissement.

4.5.1. **Contexte et enjeux**

Le projet de développement durable de l'établissement s'inscrit dans un contexte international, national et réglementaire obligeant à planifier la transition écologique dans le domaine de la santé. En effet, les urgences climatiques, énergétiques et écologiques imposent une accélération sans précédent des mesures collectives pour réduire drastiquement l'empreinte environnementale des activités liées au soin :

- Le système français représente plus de 8 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales (soit près de 50 millions de tonnes équivalent CO2).
- L'impact de l'offre de soins représente environ 45 % de ces 50 millions de tonnes. Les médicaments et les dispositifs médicaux recouvrent les 55 % restants.
- Le secteur sanitaire et médico-social, à l'image de tous les autres, doit prendre sa part dans la nécessaire baisse des émissions de GES de 5 % par an jusqu'en 2050**,** afin de respecter l'engagement national français de rester sous la barre du 1,5°C supplémentaire**.**

Ainsi le secteur sanitaire et médico-social est à la fois concerné par les causes et les conséquences du réchauffement climatique. De nombreuses réglementations obligent à ce virage énergétique et environnemental parmi lesquelles :

- L'inclusion d'un volet éco-responsable dans le projet d'établissement ;
- La prise en compte de critères de développement durable dans le cadre de la certification HAS ;
- L'obligation de réaliser un bilan de gaz à effet de serre (BEGES) accompagné d'un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'obligation de réduction progressive des consommations d'énergie incluant des obligations de rénovation énergétique des bâtiments et de suivi des consommations ;
- L'intégration de la dimension environnementale et sociale dans les achats de l'établissement ;
- L'obligation de gestion des déchets, de leur tri et de leur réduction ;
- L'obligation d'améliorer la qualité des repas, de favoriser les circuits courts et de réduire le gaspillage alimentaire ;

- L'obligation de disposer d'un parc de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre ;
- L'obligation de disposer d'un plan de mobilité visant en outre à inciter à l'abandon de l'usage solitaire de la voiture au profit d'autres moyens de mobilité ;
- L'obligation d'installer des ombrières photovoltaïques sur des parkings de plus de 1500 m^2.

La politique de développement durable revêt donc un intérêt majeur pour l'établissement, tant du point de vue de la responsabilité environnementale que de la gestion économique et financière. Ainsi l'établissement souhaite s'engager dans :

- **La réduction des coûts énergétiques :** l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments permet à l'établissement de réduire ses coûts d'exploitation ;
- **Le respect de la réglementation :** en se conformant aux lois et décrets en vigueur, l'établissement évite les sanctions et les amendes liées à la non-conformité réglementaire ;
- **L'image positive et engagement social :** la démarche de développement durable renforce l'image de l'établissement en démontrant son engagement contre la lutte du réchauffement climatique mais aussi envers la protection de l'environnement, la santé publique, et le bien-être des patients et du personnel ;
- **L'innovation et amélioration des services :** les actions durables encouragent l'innovation et l'amélioration continue des services hospitaliers, ce qui peut bénéficier directement aux patients et à la qualité des soins.
- **La contribution à l'effort national :** en participant activement à la réduction de l'empreinte carbone et à la préservation des ressources, l'établissement contribue à l'effort national pour lutter contre le changement climatique et pour promouvoir un mode de vie durable.

Cette démarche de développement durable s'inscrit ainsi dans une perspective à court, moyen et long terme, bénéfique à la fois pour l'établissement et pour la société dans son ensemble.

4.5.2. Nos ambitions

Le Centre Hospitalier de Pau affiche une ambition claire et résolue en matière de développement durable : devenir un établissement de santé exemplaire sur le plan de la transition écologique. Cette ambition repose sur la conviction que la santé des patients et la qualité des soins sont indissociables du respect de l'environnement et de la promotion de pratiques responsables. Pour les cinq prochaines années, les engagements du Centre hospitalier de Pau sont :

1. **Développer la formation dans le domaine du développement durable ;**
2. **Réduire l'empreinte carbone et les consommations énergétiques ;**
3. **Développer les approvisionnements responsables et durables ;**
4. **Améliorer la gestion et le tri des déchets.**

Ces engagements confirment la détermination de l'établissement à jouer un rôle majeur en matière de développement durable dans le secteur de la santé. Le respect de ces engagements contribuera non seulement à la réduction de l'impact environnemental de l'établissement, mais également, à l'amélioration des soins et de l'environnement de travail pour le bénéfice de tous.

4.5.3. Nos actions

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de déployer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : DEVELOPPER LA FORMATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Désigner et former des référents « développement durable » au sein des pôles et des services

D'ici 2029

Action 2 | Sensibiliser et former l'ensemble du personnel à réduire l'impact environnemental de leur métier

ENGAGEMENT 2 : REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE ET LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Réaliser un BEGES (2024) et mettre en place un plan d'actions de réduction de l'impact de l'établissement sur le changement climatique

D'ici 2029

Action 2 | Développer les mobilités durables en mettant en œuvre les actions résultant du plan de mobilité 2022 du Centre hospitalier de Pau, en mettant en œuvre un programme pluriannuel de remplacement progressif des véhicules thermiques de l'établissement par des véhicules à faibles émissions et à très faibles émissions de gaz à effet de serre, et en installant des bornes de recharge pour les véhicules électriques

D'ici 2025

Action 3 | Réduire l'empreinte environnementale du numérique en réalisant un état des lieux et en définissant un plan d'action

Action 4 | Economiser et protéger les ressources en eau en auditant le réseau d'eau potable et en déployant les solutions adaptées et en sensibilisant le personnel et les patients à une utilisation économe de la ressource en eau

Action 5 | Développer la part des énergies renouvelables et récupérables, en raccordant l'établissement au réseau de chaleur urbain (RCU) de l'agglomération de Pau, en installant des ombrières photovoltaïques sur le parking du personnel, en procédant à une installation de solaire thermique à concentration en toiture de la chaufferie principale permettant la production d'eau chaude sanitaire, en récupérant la chaleur produite par les groupes froids pour préchauffer l'eau chaude sanitaire, et en produisant du froid grâce au RCU lors des périodes estivales grâce à une pompe à chaleur à absorption permettant la production de froid réinjecté dans le circuit

D'ici 2030

Action 6 | Réduire les consommations énergétiques en réalisant des audits des bâtiments afin d'évaluer leur performance énergétique, en rénovant les bâtiments pour améliorer leur isolation et leur étanchéité, en assurant le suivi des consommations par la mise en place d'un logiciel de gestion énergétique afin de prioriser les actions d'optimisation, en procédant au renouvellement des robinets thermostatiques afin d'optimiser l'utilisation de l'eau chaude, en remplaçant progressivement les systèmes d'éclairage obsolètes par des systèmes d'éclairage LED à haute efficacité énergétique, et en procédant sur le réseau d'eau au remplacement des pompes à débit fixe par des pompes à débit variable permettant une gestion optimale de la puissance calorifique

ENGAGEMENT 3 : DEVELOPPER LES APPROVISIONNEMENS RESPONSABLES ET DURABLES

D'ici 2028

Action 1 | Développer la politique d'achats durables en intégrant et promouvant le critère environnemental et l'impact carbone comme critère de sélection dans les marchés de l'établissement, et en étudiant la possibilité de réduire les achats de dispositifs médicaux, en encourageant leur réutilisation lorsque cela est possible

D'ici 2027

Action 2 | Favoriser une alimentation saine, durable et responsable en développant les achats de produits de proximité et de saison en circuits courts, en systématisant l'offre de repas végétariens et la diversification des sources de protéines, en supprimant le recours au plastique dans la chaîne de restauration, en optimisant le tri des biodéchets et leur valorisation, en poursuivant les actions pour limiter le gaspillage alimentaire, en développant l'utilisation de contenants recyclables et consignables, , en favorisant les plats cuisinés sur place, utilisation du label « fait maison » adapté à la restauration collective appelé « cuisiné ici », et en informant les usagers

ENGAGEMENT 4 : AMELIORER LA GESTION ET LE TRI DES DECHETS

D'ici 2028

Action 1 | Réduire la production de déchets en poursuivant la réduction de la proportion des DASRI, en diminuant la production de déchets pharmaceutiques, en diminuant le recours au médicament et en réduisant la quantité de médicaments non utilisés, et en réduisant la production des déchets dans les autres secteurs

Action 2 | Développer le tri et le recyclage en augmentant les filières de tri, et en lançant des campagnes de sensibilisation interne pour encourager le tri sélectif

4.6. Volet systèmes d'information

Le volet systèmes d'information a été élaboré en synthétisant les ambitions du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) du Centre hospitalier de Pau.

4.6.1. **Contexte et enjeux**

Le SDSI a pour objectif principal la convergence du Système d'Information au sein du GHT Béarn-et-Soule. Le SDSI convergent, encadré par la loi HPST de 2019, a été travaillé en concertation avec tous les établissements de notre GHT. Une trajectoire de convergence a été définie jusqu'en 2028. L'axe principal est le partage d'information afin d'améliorer le parcours et la prise en charge des patients notamment par la mise en place d'un dossier patient identique au sein du GHT et plus particulièrement pour les établissements MCO.

Toutefois, cette trajectoire s'ajuste au regard des différents impératifs qui s'imposent notamment Ma Santé 2022, le programme HOP'EN, les programmes SUNS et SONS visant l'ouverture de l'établissement vers la ville et maintenant l'attente pour 2024 du programme CaRE et HOP'EN2. Par ailleurs, depuis quelques années, les établissements hospitaliers français font face à des vagues de cyberattaques paralysant leur fonctionnement. Le domaine de la cybersécurité prend de plus en plus d'importance et nécessite un maximum de vigilance et de ressources et impose des équipements technologiques, des compétences ciblées mais aussi une sensibilisation accrue des utilisateurs tant dans leurs pratiques que par des exercices afin de faire face au mieux à ces situations. Ces impératifs, ne nous font pas négliger la réponse aux besoins des utilisateurs dans l'exercice de leur métier ainsi qu'une veille technologique indispensable afin de maintenir à niveau le système d'information.

Le pilotage de l'ensemble de ces projets et le maintien à maturité du système d'information de l'établissement nécessitent de s'appuyer sur des ressources humaines et des compétences souvent très recherchées qu'il faut attirer et fidéliser. Le système d'information joue un rôle essentiel dans la gestion et la qualité des soins au sein de l'établissement. Le numérique est amené à prendre une place de plus en plus importante dans son fonctionnement. Il constitue un levier de l'évolution de la médecine de demain avec notamment l'intégration de l'intelligence artificielle dans les métiers.

4.6.2. **Nos ambitions**

Pour ce projet d'établissement, nos ambitions sont :

1. **Poursuivre la convergence du système d'information** notamment par le partage et l'échange de documents de santé par tous les établissements du GHT et mettre en place un dossier patient unique pour les établissements du MCO ;
2. **Poursuivre et renforcer la sécurité du système** d'information afin de faire face et se préparer à toute situation de crise ;
3. **Poursuivre l'informatisation des activités soignantes** afin de garantir la qualité et la sécurité de soins tout en amélioration la performance ;
4. **Ouvrir l'hôpital vers la ville et promouvoir les usages numériques** auprès des partenaires du soin et des usagers ;
5. **Déployer les nouvelles technologies déjà existantes et intégrer les nouvelles technologies** telle que l'intelligence artificielle ;
6. **Veiller au respect de la protection des données** et à l'information des usagers.
7. **Disposer des ressources et des compétences techniques** permettant de répondre aux besoins et aux projets de l'établissement.

4.6.3. **Nos actions**

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de développer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : POURSUIVRE LA CONVERGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION AU SEIN DU GHT

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre la mise en œuvre du module e-DOC, permettant l'échange et partage de documents médicaux au sein du GHT

D'ici 2026

Action 1 | Déployer le nouveau dossier patient (MIC) au Centre hospitalier de Pau, au CH de d'Orthez et Oloron

Action 2 | Poursuivre la convergence sur les applications identifiées d'ici 2027

D'ici 2027

Action 1 | Mettre en place une infrastructure convergente en poursuivant les interconnexions entre les SI, poursuivre l'interopérabilité et développer l'hébergement des données sur différents sites

Action 2 | Migrer les modules MIC bloc, anesthésie, etc.

ENGAGEMENT 2 : POURSUIVRE ET RENFORCER LA SECURISATION DU SYSTEME D'INFORMATION

Dès aujourd'hui

Action 1 | Améliorer la résilience du système d'information via des technologies adaptées en assurant le suivi du plan d'action sécurité, en poursuivant la sensibilisation et la formation des utilisateurs, les audits internes et externes

Action 2 | Se préparer à faire face à une situation sanitaire exceptionnelle, en rédigeant le plan blanc cyberattaque, en réalisant un exercice annuel simulant une cyberattaque, et en mettant en place des ateliers techniques de gestion de crise

Action 3 | S'inscrire au programme CaRE (Cybersécurité accélération et résilience des établissements) en intégrant la cybersécurité dans la gouvernance et les projets de l'établissements, et en mettant en œuvre les actions permettant d'atteindre les exigences CaRe et HOP'EN 2

ENGAGEMENT 3 : POURSUIVRE L'INFORMATISATION DES ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT

D'ici 2026

Action 1 | Informatiser les activités soignantes telles que le brancardage, la gestion des lits, les hôpitaux de jour, la périnatalité et l'obstétrique
Action 2 | Accompagner la mise en œuvre du schéma directeur immobilier en mettant à niveau les équipements informatiques, en accompagnement la robotisation de la pharmacie, en informatisant le nouveau centre de dialyse et les activités logistiques des magasins

ENGAGEMENT 4 : OUVRIR L'HOPITAL VERS LA VILLE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre le déploiement de la télésanté (téléexpertise, téléconsultation, télésurveillance)
Action 2 | Promouvoir les nouveaux usages à destination des patients : généraliser le déploiement des rendez-vous en ligne, promouvoir mon Espace santé, poursuivre les incitations à l'alimentation du DMP, améliorer le taux d'utilisation de la messagerie sécurisée, déployer un portail pour permettre notamment les admissions en ligne, etc.
Action 3 | Développer le partenariat avec les professionnels de santé externes à l'établissement, notamment en déployant le service d'accès aux soins (SAS) et accompagner les partenariats autour de l'imagerie

ENGAGEMENT 5 : DEPLOYER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES EXISTANTES ET INTEGRER LES TECHNOLOGIES FUTURES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Déployer les technologies déjà éprouvées telles que la reconnaissance vocale et les outils collaboratifs
Action 2 | Assurer une veille technologique afin de maintenir à niveau les infrastructures ainsi que les fonctionnalités SI

D'ici 2027

Action 1 | Intégrer l'intelligence artificielle dans les process de soins

ENGAGEMENT 6 : VEILLER AU RESPECT DE LA PROTECTION DES DONNEES ET A L'INFORMATION DES USAGERS

Dès aujourd'hui

Action 1 | Poursuivre la mise en conformité par rapport au règlement général de la protection des données en tenant à jour les registres RGPD, en menant des études d'impact, en informant les usagers sur le traitement des données et en assurant une veille réglementaire sur la protection des données
Action 2 | Améliorer la confidentialité en mettant en place l'impression sécurisée et en assurant la confidentialité du poste de travail

ENGAGEMENT 7 : DISPOSER DES RESSOURCES ET DES COMPETENCES TECHNIQUES PERMETTANT DE REPONDRE AUX BESOINS ET AUX PROJETS SI

Dès aujourd'hui

Action 1 | Mutualiser les ressources SI au sein du GHT en définissant et en mettant en place un organigramme DSI au sein du GHT

Action 2 | Maintenir un niveau de compétences en accompagnant les informaticiens dans le développement de leurs compétences techniques, en favorisant les partages d'expérience inter-établissements et en attirant de nouveaux talents

4.7. Volet qualité et hygiène

Le Centre hospitalier de Pau dispose d'une politique qualité gestion des risques validée institutionnellement et réajustée tous les ans au regard des résultats des différentes évaluations internes et externes, notamment la visite de certification HAS mais aussi les résultats des différentes inspections. Elle est réajustée en prenant en compte les nouvelles recommandations et guide des bonnes pratiques en matière de qualité des soins.
Cette politique se décline en démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins qui est pilotée par le Conseil Qualité Gestion des Risques, (CQGR). Ce conseil pluridisciplinaire se réunit une fois par mois et plus si besoin.
Les chantiers identifiés dans le projet d'établissement déclinent de façon opérationnelle les axes de la politique qualité.

4.7.1. **Contexte et enjeux**

Depuis de nombreuses années, le centre hospitalier de Pau est engagé dans une démarche globale d'amélioration de la qualité des soins et de la gestion des risques visant un objectif de sécurité des soins.
L'implication de tous les professionnels de l'établissement est la condition principale de la réussite et de l'efficacité de cette démarche transversale. D'autre part, dispenser des soins de haute qualité est un atout pour l'établissement. C'est un attendu de nos usagers et une mission des établissements de santé.
Le Centre hospitalier de Pau lors de sa visite de certification en 2023 a été certifié « Qualité des soins confirmée ». La dynamique qualité instaurée dans l'établissement est portée par la Direction dont la direction des soins ainsi que la communauté médicale représentée par son président.

4.7.2. **Nos ambitions**

Notre ambition lors de la prochaine visite de certification HAS, qui aura lieu en 2027, est d'obtenir un niveau de haute qualité des soins. Cette évaluation externe réalisée par les professionnels de santé missionnés par la HAS doit être le reflet d'une qualité des soins portée au quotidien par l'ensemble des professionnels.

Nos ambitions pour ce projet d'établissement sont :

1. **Manager avec efficience la qualité des soins et la gestion des risques** afin de dispenser aux patients des soins de haute qualité en toute sécurité ;
2. **Développer l'implication des soignants et des patients** dans l'amélioration de la qualité des soins ;
3. **Préparer l'établissement à faire face aux situations sanitaires exceptionnelles.**

4.7.3. **Nos actions**

Pour répondre à nos ambitions, nous prévoyons de développer les actions suivantes :

ENGAGEMENT 1 : MANAGER AVEC EFFICIENCE LA QUALITE DES SOINS ET LA GESTION DES RISQUES AFIN DE DISPENSER AUX PATIENTS DES SOINS DE HAUTE QUALITE EN TOUTE SECURITE

Dès aujourd'hui
Action 1 | Faire de la sécurité des soins la culture de l'établissement en poursuivant la diffusion d'indicateurs qualité auprès des équipes et en facilitant leur appropriation, en renforçant la présence des qualiticiens sur le terrain, et en développant un centre de simulation des bonnes pratiques
Action 2 | Améliorer la coordination des équipes soignantes en développant des programmes PACTE (programme d'amélioration continue du travail en équipe)

Action 3 | Déployer et permettre l'appropriation par les équipes des outils et méthodes d'analyse des pratiques professionnelles en renforçant l'utilisation des méthodologies d'évaluation HAS (patient traceur, parcours traceurs, traceur ciblé) et les CREX et RMM, et en développant l'évaluation de la pertinence des soins
Action 4 | Favoriser le respect des droits des patients en facilitant l'accès à l'information pour les usagers, en faisant connaître les directives anticipées, et en favorisant l'appropriation de mon espace santé
Action 5 | Développer le management qualité au niveau du GHT en poursuivant les rencontres et le partage d'expérience des directions qualité et gestion des risques, en développant l'analyse des événements indésirables et en renforçant la mise en place d'audits croisés

ENGAGEMENT 2 : MANAGER AVEC EFFICIENCE LA QUALITE DES SOINS ET LA GESTION DES RISQUES AFIN DE DISPENSER AUX PATIENTS DES SOINS DE HAUTE QUALITE EN TOUTE SECURITE

Dès aujourd'hui

Action 1 | Renforcer l'implication des professionnels notamment les cadres référents qualité, le pool d'auditeurs et d'évaluateurs internes afin de les former à la réalisation des différentes méthodes d'évaluation de la qualité et renforcer l'autonomie des services dans l'analyse des évènements indésirables au sein des pôles/services
Action 2 | Développer l'analyse de la pertinence des soins en développant la conciliation médicamenteuse, en définissant avec les acteurs les thématiques « pertinence » et en menant ces études
Action 3 | Poursuivre l'amélioration du circuit du médicament en réalisant une autoévaluation globale sur l'ensemble des services, en mettant en place une harmonisation des pratiques et en maîtrisant les médicaments à risque (stockage, identification)
Action 4 | Renforcer l'implication des usagers en améliorant le recueil et la satisfaction des patients, en développant le recours au patient expert et à l'expérience patient afin d'en faire un levier de la qualité des soins, et en intégrant les représentants des usagers aux méthodologies d'audit (patients traceurs, patients experts, etc.)
Action 5 | Renforcer les collaborations avec les associations représentant les usagers en faisant intervenir des associations lors d'événements qualité et sécurité des soins et en intégrant les associations représentant les usagers dans les groupes de travail concernés

ENGAGEMENT 3 : PREPARER L'ETABLISSEMENT A FAIRE FACE AUX SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES

Dès aujourd'hui

Action 1 | Préparer l'établissement face à un plan blanc afflux massif et NRBC en mettant à jour le plan blanc, en le réactualisant et en réalisant annuellement un exercice
Action 2 | Rédiger l'annexe plan blanc cyberattaque et réaliser un exercice annuel
Action 3 | Faire face à toutes les situations épidémiques en définissant une stratégie reposant sur les modes de transmission des agents pathogènes, en rédigeant des plans de préparation dans le cadre de d'épidémie ou de pandémie causée par des agents pathogènes respiratoires, en prenant en considération le risque lié aux arbovirus et en améliorant la coordination des différents services impliqués dans la gestion d'une épidémie (hygiène, infectiologie, laboratoire…)

ANNEXE

CENTRE HOSPITALIER DE PAU
Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire **Béarn et Soule**